

Note sur trois Clodii sénatoriaux de la seconde moitié du IIIe siècle

In: Cahiers du Centre Gustave Glotz, 9, 1998. pp. 177-213.

Citer ce document / Cite this document :

Chausson François. Note sur trois Clodii sénatoriaux de la seconde moitié du IIIe siècle. In: Cahiers du Centre Gustave Glotz, 9, 1998. pp. 177-213.

doi : 10.3406/ccgg.1998.1471

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ccgg_1016-9008_1998_num_9_1_1471

NOTE SUR TROIS *CLODII* SÉNATORIAUX DE LA SECONDE MOITIÉ DU III^E SIÈCLE*

Des découvertes récentes permettent d'apporter quelques compléments à notre connaissance de divers rameaux sénatoriaux de *Clodii* au III^e siècle. Les documents épigraphiques qui seront analysés ici ont en commun de mentionner des gouverneurs sénatoriaux portant le gentilice *Clodius*, l'un en Phrygie-Carie sous Trajan Dèce, un autre en Lusitanie sous Valérien et Gallien, un dernier enfin en Syrie-Palestine sous Probus. Il est loin d'être dit que les trois hommes appartiennent nécessairement à la même famille, en raison de la relative fréquence du *nomen Clodius* (qui n'est pas parmi les plus communs dans l'ordre sénatorial, mais se trouve cependant assez diffusé pour imposer une légitime prudence dès qu'il s'agit d'établir des recoupements onomastiques). En revanche, leur onomastique met sur la piste de familles ou de personnes déjà connues auxquelles il est possible, au moins à titre de proposition et avec les précautions d'usage, de les rattacher. Plutôt que de multiplier des études ponctuelles d'onomastique, il a paru judicieux de regrouper ces trois développements assez similaires sans qu'il faille pour autant croire qu'ils traitent nécessairement de trois rameaux de la même famille : encore une fois le gentilice *Clodius*, trop peu caractéristique, n'autorise pas, à lui seul, des recoupements onomastiques convaincants s'il n'est pas associé à des éléments typiques et l'on manque d'éléments convergents déterminants permettant de réunir ces trois familles entre elles. Le regroupement de trois développements sur des porteurs contemporains du même gentilice tendra au contraire à mettre en évidence la complexité des problèmes généalogiques qui se posent parfois au prosopographe réduit, dans l'élaboration de ses *stemmata*, à aligner des listes d'homonymes en vue de recoupements qui se dérobent souvent.

I - Un gouverneur de Phrygie-Carie sous Trajan Dèce

Un gouverneur de Phrygie-Carie en 249 / 251 nommé *Clodius Celsinus* est attesté de longue date. En fait, il était connu sous une dénomination d'usa-

* Mes vifs remerciements vont à Madame Ginette Di Vita-Évrard qui, à la fin de décembre 1996, a bien voulu, à plusieurs reprises, réfléchir avec moi sur les documents analysés dans cet article. Madame Ségolène Demougin a prodigué des conseils utiles. Messieurs Jean-Pierre Callu et Michel Christol m'ont très aimablement fait part de leur opinion sur une délicate inscription de Mérida.

ge, c'est-à-dire une nomenclature abrégée. Ce n'est que récemment qu'est apparue sa nomenclature développée qui fait de lui, sans doute possible, un *Q. Fabius Clodius Agrippianus Celsinus*¹. Ce polyonyme était communément appelé *Clodius Celsinus*, ce qui est l'indice qu'une partie seule de son onomastique était privilégiée dans l'usage courant ; le choix particulier de certains éléments onomastiques au détriment d'autres pourra éventuellement être éclairé par la reconstitution des alliances qui sont à l'origine de sa famille.

La documentation relative à ce gouverneur pose un problème touchant à son statut exact. Dans la seconde moitié du III^e siècle, les gouverneurs de Phrygie-Carie sont tantôt sénateurs, tantôt chevaliers², et l'enchaînement des périodes de nominations de chevaliers ou de sénateurs³ n'apparaît pas clairement dans les fastes lacunaires de cette province dont il semble que *Clodius Celsinus* ait été, à sa création, le premier gouverneur. En soi, l'époque à laquelle il a exercé sa fonction n'est pas indicative d'un rang assuré (bien que d'autres gouverneurs de la province attestés au milieu du III^e siècle soient de rang clarissime). De surcroît, on constate un apparent flottement dans les dénominations de sa charge. Dans certains documents, il a le titre de λαμπρότατος ὑπατικός⁴, ce qui serait la marque de son appartenance à l'ordre sénatorial et ferait de lui un clarissime de rang consulaire. En revanche, il est dit κράτιστος sur un milliaire de *Iasos*⁵, ainsi que sur deux milliaires de *Sek*⁶. Que penser de son statut exact⁷ ? L'expression λαμπρότατος ὑπατικός montre qu'il est de rang sénatorial, tandis que, selon Ch. Roueché, le titre de κράτιστος pourrait être, si on lui donne un sens technique précis, l'indication d'un rang équestre. Il faudrait alors supposer que notre personnage, durant son gouvernement, est passé d'un rang équestre à un rang sénatorial par *adlectio*. Mais à vrai dire on peut s'interroger sur l'acception technique du terme de κράτιστος qui est d'un emploi très peu codifié et qui est loin de

¹ D. H. French, *Sites and inscriptions from Phrygia, Pisidia and Pamphylia*, in *EA*, 17, 1991, p. 51-63, en particulier p. 58-59 ; E. Varinlioglu, D. H. French, *Four Milestones from Ceramus*, in *REA*, 93, 1991, p. 123-137, en particulier p. 127-128 (*AE*, 1991, 1509 et 1511 - où figure une erreur de datation).

² Cf. M. Christol, Th. Drew-Bear, *Une délimitation de territoire en Phrygie-Carie*, in *Travaux et recherches en Turquie en 1982*, Collection Turcica II, Louvain, 1983, p. 23-42, en particulier p. 34-38.

³ Sur les motivations qui pouvaient pousser le pouvoir central à nommer alternativement selon les périodes des gouverneurs appartenant à des ordres différents, voir, sur la base de parallèles italiens, G. A. Cecconi, *Governo imperiale e élites dirigenti nell'Italia tardoantica. Problemi di storia politico-amministrativa (270-474 d. C.)*, Biblioteca di Athenaeum 24, Côme, 1994, en particulier p. 21-49.

⁴ Milliaire de Dorylacum ; cf. S. Frei-Korsunsky, *Meilensteinen aus der Gegend von Eskisehir*, in *EA*, 8, 1986, p. 91-99, en particulier p. 91 ; milliaire d'Alia ; cf. D. H. French, *art. cit.*, p. 58.

⁵ *AE*, 1890, 108 ; W. Blümel, *Die Inschriften von Iasos*, I, n°18.

⁶ E. Varinlioglu, D. H. French, *art. cit.*, p. 126-127.

⁷ On se référera à la dernière notice en date que lui a consacrée Ch. Roueché, *A New Governor of Caria-Phrygia : P. Aelius Septimius Mannus*, in A. Chastagnol, M. Christol, S. Demouglin (edd.), *Splendidissima civitas. Études d'histoire romaine en hommage à François Jacques*, Paris, 1996, p. 231-239, en particulier p. 236-237.

désigner strictement un membre de l'ordre équestre c'est-à-dire un *egregius*. Si un chevalier est désigné par l'appellation de *κράτιστος*, on sait aussi que tout *κράτιστος* n'est pas nécessairement chevalier et peut appartenir ou à une catégorie inférieure ou à l'ordre supérieur des clarissimes : il est dès lors tentant de faire l'économie d'une quelconque *adlectio* dans l'ordre sénatorial de *Q. Fabius Clodius Agrippianus Celsinus*, et on pensera qu'il était déjà clarissime avant d'exercer son gouvernement sans accorder une importance excessive au titre ici simplement honorifique (et non institutionnel) de *κράτιστος* qui lui est alors donné⁸. Cet homme était donc un sénateur, et de rang consulaire en 249 / 251. Il était ainsi âgé d'au moins trente-deux ans, ce qui le ferait naître au plus tard dans la deuxième moitié des années 210.

À eux seuls, ni le gentilice *Clodius* ni le *cognomen* *Celsinus* ne permettraient des recoupements onomastiques. En revanche, la séquence *Clodius Celsinus* est caractéristique de la nomenclature d'un certain nombre de sénateurs dont on peut supposer qu'ils sont parents entre eux, à un degré difficile à déterminer⁹.

En effet, sont connus divers *Clodii Celsini* souvent mal datés. L'un d'eux, à une époque inconnue, dédie un hommage funéraire à son épouse :

CIL, VI, 31711 :

Fabiae Fuscinillae, | clarissimae et | omnium uirtutum | fecundissimae feminae, | Clodius Celsinus marit[us]. | Nondum completis uiginti quatuor <sic> annis, | a natis trinis et uiro eripior, | nomine Fuscinilla, Petelinae domo orta, | Celsino nupta uniuira unanimis.

Cette inscription nous fait connaître un couple nommé *Clodius Celsinus* et *Fabia Fuscinilla*. L'épouse est dite *clarissima*, titre qui est remonte au plus tôt au milieu du II^e siècle¹⁰. Elle est native de *Petelia* dans le *Bruttium*¹¹ ; elle laisse à sa mort trois enfants, ce qui permet de postuler une postérité de ce couple bien que nous ne connaissions pas le nom de ses enfants. Ce couple est généralement daté du III^e siècle sans plus de précision¹².

⁸ *Κράτιστος* pourrait alors se traduire par l'équivalent de l'expression « Très Haut et Très Puissant » qui pouvait sous l'Ancien Régime accompagner le titre de Seigneur ou même le nom d'un bourgeois magistrat.

⁹ F. Jacques, *L'ordine senatorio attraverso la crisi del III secolo*, in A. Giardina (ed.), *Società romana e impero tardoantico*, I, Rome-Bari, 1986, p. 81-226, en particulier p. 174-175.

¹⁰ Voir H.-G. Pflaum, *Titulature et rang social durant le Haut Empire*, in *Recherches sur les structures sociales dans l'Antiquité classique*, Colloque national du CNRS, Caen, 25-26 avril 1969, Paris, 1970, p. 159-186 ; G. Di Vita-Évrard, *Note sur "trois" sénateurs de Lepcis Magna. Le clarissimat des Plautii*, dans *EOS*, I, Tituli, 4, Rome, 1982, p. 453-465 ; A. Chastagnol, *Le Sénat romain à l'époque impériale*, Paris, 1992, p. 173-183 ; M.-Th. Raepsaet-Charlier, *À propos de Julia Soemias, Aelia Gemellina et Vedia Phaedrina*, dans *RIDA*, 30, 1983, p. 185-192 ; Ead., *FOS* p. 7-12.

¹¹ Cf. G. Camodeca, *EOS*, II, p. 151.

¹² G. Barbieri, *Albo* 2004 ; et à sa suite M. Corbier, *EOS*, II, p. 179, puis F. Jacques, *SRIT*, I, p. 174.

Une inscription d'*Aquincum* fait connaître un *Clodius Celsinus* dont le rang et les attributions sont inconnus :

S. DUSANIC, *The End of the Philippi*, in *Chiron*, 6, 1976, p. 427-439, en particulier p. 434 (révision d'*AE*, 1935, 164) :

Marti Gradiuo, quem aput <sic> leg(ionem) VII Cl(audiam) | tempore quo ad eradendum nomen | saeuissimae dominationis | missus, cum uexillationes | Moesiae Inferioris uol-tus h(ostium) p(ublicorum duorum) | [de uexillis et can]tabris | [ultra detra]here nollent | [auctores im]prosperi conatus | [coercebat], congressione | [facta prima] in acie constitutus, | [imploraue]rat, Clodius Celsinus | [- ca 2 - dat, quod commil]ito uouerat.

Cette dédicace, assurément datée du III^e siècle, pose de nombreux problèmes. On n'en connaît pas la date précise qui correspond à l'élimination de deux *hostes publici* dans lesquels on reconnaît avec une grande probabilité un empereur et son fils qui auraient subi une *damnatio memoriae* : les dates de 238 (Maximin le Thrace et Maxime), de 253 (Trébonien Galle et Volusien), de 249 (les deux Philippe) ont été proposées sans que l'on puisse trancher avec certitude. *Clodius Celsinus* a été chargé à *Aquincum* de procéder à la suppression des noms et des représentations de deux *hostes publici* ; on ne connaît pas son rang ou sa fonction. La lacune qui suit, à la ligne suivante, son nom, devait contenir une abréviation en deux lettres relative à ce rang ou à ce titre. Diverses restitutions ont été proposées, comme *u(ir) e(gregius)* ou *p(rimi)p(ilaris)*. Dans la mesure où cette inscription doit dater du cœur du III^e siècle, et que l'on connaît en 249 / 251 un gouverneur clarissime de Phrygie-Carie nommé *Q. Fabius Clodius Agrippianus Celsinus* dont le nom s'abrège en *Clodius Celsinus*, il est vraisemblable que le *Clodius Celsinus* attesté à *Aquincum* dans un arc allant environ des années 230 aux années 250 était lui aussi de rang sénatorial (sans qu'il faille nécessairement conclure à une identité stricte entre les deux personnages, bien que cela soit hautement probable) ; la lacune de deux lettres est aisément comblée par l'abréviation *c(larissimus) u(ir)*. Une fois son rang connu, reste à déterminer sa fonction : chargé de faire supprimer à *Aquincum* toute trace de deux empereurs déchus, était-il gouverneur de Pannonie Inférieure appliquant avec zèle cette mesure et le revendiquant dans une dédicace propre à marquer sa loyauté envers les maîtres du moment et les souhaits de l'armée, ou bien fut-il un chargé de mission extraordinaire envoyé à la seule fin de l'application de cette mesure¹³ ? Il serait préférable d'en faire un gouverneur, mais on laissera la question ouverte en raison des trop nombreuses indéterminations qui entourent la date de cette dédicace et l'identification ou non de ce sénateur avec le gouverneur de Phrygie-Carie en 249 / 251 (cette identification permettrait d'esquisser la chronologie d'une carrière et donc d'infléchir la datation de la dédicace d'*Aquincum*)¹⁴.

¹³ Dans le cadre d'une mission extraordinaire, s'éclairerait l'expression *ad eradendum nomen missus*.

¹⁴ Pour les fastes de la Pannonie Inférieure au III^e siècle, voir B. E. Thomasson, *Laterculi praesidium*, I, Göteborg, 1984, p. 115-120 ; sur le contexte général de la Pannonie au milieu du

Dans la seconde moitié du III^e siècle (après les années 249 / 251, auxquelles se rapporte la seule attestation précisément datée d'un membre de cette famille), rien ne se laisse deviner du destin des *Clodii Celsini*. On les voit cependant réapparaître dans les premières années du IV^e siècle : en 333 / 337, est attesté un *consularis Numidia*, le *v. c. Clodius Celsinus*¹⁵. La question se pose de son identification avec le préfet de la Ville de 351, *Clodius Celsinus* signo *Adelphius*¹⁶. Ce dernier a été *corrector*, probablement d'Apulie-Calabre avant 333¹⁷ ; puis proconsul d'une province inconnue (peut-être l'Afrique) avant d'être, donc, attesté comme préfet de la Ville du 7 juin au 18 décembre 351.

Clodius Celsinus signo *Adelphius* est relié aux réseaux de la *nobilitas* italienne. Son épouse est la poétesse chrétienne *Faltonia Betitia Proba*¹⁸, descendante des *Faltonii* et des *Betitii* d'*Aeclanum*¹⁹. De leur mariage sont nés deux fils, *Q. Clodius Hermogenianus Olybrius*²⁰ (consulaire de Campanie, proconsul d'Afrique en 361, préfet de la Ville en 369-370, préfet d'Illyricum en 378, consul en 379, époux de *Turrana Anicia Iuliana* et père de *Faltonia Anicia Proba*) et *Faltonius Probus Alypius*²¹ (préfet de la Ville en 391).

Clodius Celsinus signo *Adelphius* est probablement né dans les premières années du IV^e siècle (ainsi que l'homonyme consulaire de Numidie des années 333 / 337 avec lequel il est tentant de l'identifier). Dans la mesure où son fils porte le *cognomen* *Hermogenianus* et que le *cognomen* *Celsinus* reste assez peu répandu dans l'aristocratie italienne de la première moitié du IV^e siècle, il est tentant de postuler une parenté entre lui et le père de Symmaque²². En effet, Symmaque est le fils de *L. Aurelius Avianius Symmachus* et d'une fille, probablement, de *Fabius Titianus* préfet de la Ville pour la seconde fois en 350-351 ; son frère est un *Celsinus Titianus*, attestant de la diffusion du *cognomen* *Celsinus* chez les *Symmachi*. Un recoupement peut s'établir entre *L. Aurelius Avianius Symmachus*, son fils *Celsinus Titianus*, *Clodius Celsinus* signo *Adelphius* et son fils *Q. Clodius Hermogenianus Olybrius*, et *Aurelius Hermogenes* (préfet de la Ville en 309-310) et *Aurelius Celsinus* (préfet de la Ville en 341-2 et en 351). Il serait assez tentant de penser qu'*Aurelius Hermogenes*, préfet de

III^e siècle, voir J. Fitz, *Ingenuus et Régalien*, Collection Latomus 81, Bruxelles, 1966 ; Id., *La Pannonie sous Gallien*, Collection Latomus 148, Bruxelles, 1976.

¹⁵ CIL, VIII, 7011 (ILS, 715 ; ILAlg., II, 587), Constantine. PLRE, I, Celsinus 7, p. 193.

¹⁶ PLRE I, Celsinus 6, p. 192-193. A. Chastagnol, *Les fastes de la préfecture de la Ville*, Paris, 1962, p. 133-134, conclut à l'identité du consulaire de Numidie et du préfet de la Ville.

¹⁷ CIL, IX, 1576 (ILS, 1239), Bénévent.

¹⁸ PLRE, I, Proba 2, p. 732.

¹⁹ Cette gens illustre (cf. G. Camodeca, EOS, II, p. 00 ; F. Jacques, SRIT, p. 164-165) descend des *Neratii* (comme en témoigne le mariage entre *Neratia Procilla* et le chevalier *Betitius Pietas*) et probablement aussi des *Marii Maximi Perpetui*, peut-être par le biais des *Egnatii Proculi* ; sur ces alliances, voir F. Chausson, *Une hypothèse sur la grand-mère maternelle de Septime Sévère*, in *Latomus*, LVII, 1998, p. 391-414 ; Id., *Les Egnatii et l'aristocratie italienne des II^e-IV^e siècles*, in *Journal des Savants*, 1997, 2, p. 211-331.

²⁰ PLRE, I, Olybrius 3, p. 640.

²¹ PLRE, I, Alypius 13, p. 49.

²² Sont rapportées ici quelques conclusions d'une étude sur la généalogie de Symmaque qui sera livrée ailleurs.

la Ville en 309-310, a épousé une descendante des *Clodii Celsini* ; de cette union seraient nés à la fois *Aurelius Celsinus*, préfet de la Ville en 341-2 et 351, *Aurelius Valerius Tullianus Symmachus*, consul en 330, probable grand-père paternel de Symmaque et de *Celsinus Titianus*, et *Clodius Celsinus* signo *Adelphius*²³ (d'où l'agnomen *Hermogenianus* porté par son fils)²⁴. On s'expliquerait ainsi que Symmaque ait été particulièrement lié avec les deux fils de *Clodius Celsinus* signo *Adelphius*, *Q. Clodius Hermogenianus Olybrius*²⁵ et *Faltonius Probus Alypius*²⁶, qui étaient les cousins germains de son père (un arbre généalogique présentera *in fine* l'ensemble de la descendance des *Clodii Celsini* ; voir fig. 1).

Quoi qu'il en soit de ces diverses transmissions et des liens familiaux qui s'ensuivent, on retiendra qu'il est probable qu'une descendante des *Clodii Celsini* ait épousé *Aurelius Hermogenes* préfet de la Ville en 309-310 : cette femme a dû naître dans les années 270 si l'on prête à son mari quarante à cinquante ans lors de l'exercice de sa charge. Or c'est en 249 / 251 qu'est attesté le gouverneur consulaire de Phrygie-Carie *Q. Fabius Clodius Agrippianus Celsinus* : entre lui et cette femme née dans les années 270, manque une génération que l'on peut aisément postuler. *Aurelius Hermogenes* aurait donc épousé une petite-fille (ou éventuellement une petite-nièce) du gouverneur de Phrygie-Carie en 249 / 251.

²³ Il aurait repris en majeure partie l'onomastique de son grand-père maternel, ce qui n'est pas surprenant au IV^e siècle : *Faltonius Probus Alypius*, fils de *Clodius Celsinus* signo *Adelphius* et de *Faltonia Betitia Proba*, n'a, dans sa nomenclature, aucun élément en commun avec celle de son père, à la différence de son frère *Q. Clodius Hermogenianus Olybrius* qui en porte au moins le gentilice ; le fils de Symmaque, *Q. Fabius Memmius Symmachus*, tient le gentilice *Fabius* de sa grand-mère paternelle (sans qu'il soit porté par son père), le gentilice *Memmius* de son grand-père maternel et n'a repris de son père que le prénom *Quintus* et le *cognomen* *Symmachus*. Déjà, au III^e siècle (selon G. Alföldy, *Senatoren aus Norditalien. Regionen IX, X und XI*, in *EOS*, II, Tituli 5, Rome, 1982, p. 309-368, en particulier p. 350), une inscription atteste qu'il est possible qu'un fils ait une nomenclature radicalement différente de celle de son père ; *CIL*, V, 4870, *Benacenses* : *Industrio ac [be]jniuolo <sic>, | plurimis militiae honoribus | functo, | p[ro] suae pietatis merito, M(arco) Aur(elio) | Dubitato, u(iro) c(larissimo), patri, et C(aio) Centullio | Fortunato, adulescenti clarissimo, | filio amantissimo, | M(arcus) Aur(elius) Dubitatus, u(ir) c(larissimus), fieri iussit.*

²⁴ C'est un même clan familial qui a géré la préfecture de la Ville sous Magnence : *Fabius Titianus* du 27 février 350 au 1^{er} mars 351 ; *Aurelius Celsinus* du 1^{er} mars au 12 mai 351 ; enfin *Clodius Celsinus* signo *Adelphius* du 7 juin au 18 décembre 351. Dans la mesure où je ferais de ces deux derniers des frères, fils du préfet de la Ville de 309-310 *Aurelius Hermogenes*, on peut se demander ce qu'il en est de leur parenté avec *Hermogenes*, préfet de la Ville du 19 mai 349 au 27 février 350 : il pourrait parfaitement appartenir à la même famille, auquel cas on le distinguerait du philosophe païen *Hermogenes* (contre l'opinion d'A. Chastagnol, *Les fastes de la préfecture de la Ville*, Paris, 1962, p. 130-134, en particulier p. 130).

²⁵ À vrai dire, Symmaque ne le mentionne que dans la *Relatio* 28 ; on ne connaît pas de lettre que Symmaque lui ait adressée ; en revanche Symmaque avait pour correspondant son gendre *Sex. Petronius Probus* et ses petits-fils, les deux consuls de l'année 395. De surcroît son épouse *Turrana Anicia Iuliana* descend de groupes familiaux à ce point semblables à ceux dont descend aussi *Nicomache Flavien senior* que j'ai proposé d'en faire sa sœur ou au plus loin sa cousine germaine : cette proche parenté avec les *Nicomachi* pourrait accroître les liens avec Symmaque.

²⁶ Il est le destinataire de plusieurs lettres ; Sym., *Ep.* VII, 66-71.

Si une descendance est à peu près assurée des *Clodii Celsini* du III^e jusqu'au IV^e siècle, la première attestation relative à cette *gens* est d'une interprétation délicate, puisqu'elle apparaît dans l'*Histoire Auguste*²⁷. En effet, dans la *Vie de Septime Sévère*, elle nous livre la mention du premier sénateur nommé *Clodius Celsinus* connu ; *Sev.*, XI, 1-4 (ed. A. Chastagnol) :

Multis interim varie gestis in Gallia primo apud Tinurtium contra Albinum felicissime pugnavit Severus; cum quidem ingens periculum equi casu adit, ita ut mortuus ictu plumbeae crederetur, ita ut alius iam paene imperator ab exercitu diligeretur. Eo tempore lectis actis, quae de Clodio Celsino laudando, qui Adrumetinus et adfinis Albini erat, facta sunt, iratus senatui Severus, quasi hoc Albino senatus praestitisset, Commodum inter divos referendum esse censuit, quasi hoc genere se de senatu posset ulcisci. priusque inter milites divum Commodum pronuntiavit idque ad senatum scripsit addita oratione victoriae.

Après avoir entre-temps mené maintes opérations en Gaule avec des résultats variés, Sévère remporta sur Albinus une première victoire éclatante à Tinurtium. La chute de son cheval lui fit néanmoins courir un immense danger car on crut qu'il était mort frappé par une balle de plomb et peu s'en fallut que l'armée ne choisît un nouvel empereur. C'est à ce moment qu'à la lecture d'Actes du Sénat consacrés à la louange de *Clodius Celsinus*, un parent d'Albinus originaire d'Hadrumète, Sévère fut furieux contre le Sénat qu'il accusait d'avoir voulu par là reconnaître Albinus. Aussi décida-t-il de placer Commode au rang des dieux, pensant trouver ainsi un moyen de se venger du Sénat. Il commença donc par annoncer devant les soldats la divinisation de Commode et le notifia par écrit au Sénat en y joignant une relation de sa victoire.

Le récit de l'*HA* concerne les événements de la fin de l'année 196 et du début de l'année 197, c'est-à-dire le règlement du conflit avec *Clodius Albinus* et le déploiement de la guerre civile en Gaule. C'est proprement à ce moment-là que *Septime Sévère* prend ombrage d'Actes du Sénat élogieux à l'égard d'un parent (*adfinis*) d'Albinus nommé *Clodius Celsinus*.

Dans la mesure où la biographie que consacre l'Auteur à *Clodius Albinus* regorge d'informations incontrôlables (et probablement suspectes) au sujet de la famille d'Albinus, et que l'*HA* se plaît, dans la *Vie de Septime Sévère*, à placer des noms de contemporains parmi les sénateurs mis à mort par le Lepcitain au lendemain de la victoire sur Albinus²⁸, la critique contemporaine est, depuis Dessau, unanime à considérer ce *Clodius Celsinus* comme étant un personnage fictif inventé par l'Auteur à la seule fin de faire allusion aux *Clodii Celsini* de son propre temps, c'est-à-dire du IV^e siècle²⁹.

²⁷ Désormais abrégée *HA*.

²⁸ Sur les sénateurs éliminés par *Septime Sévère*, voir G. Alföldy, *Eine Proskriptionliste in der Historia Augusta*, in *BHAC*, 1968/1969, p. 1-11, repris in *Die Krise des römischen Reiches, Geschichte, Geschichtsschreibung und Geschichtsbetrachtung*, Heidelberg, 1989, p. 164-178 (à sa suite, F. Jacques, *Les Nobles exécutés par Septime Sévère*, in *Latomus*, 51, 1992, p. 119-144), et sur le contexte politique de cette élimination, en dernier lieu F. Chausson, *L'Autobiographie de Septime Sévère*, in *REL*, LXXIII, 1995, p. 183-198.

²⁹ Voir en dernier lieu la note d'A. Chastagnol sur ce personnage, *L'Histoire Auguste*, Paris, 1994, p. 322, note 6, où figure un récapitulatif bibliographique.

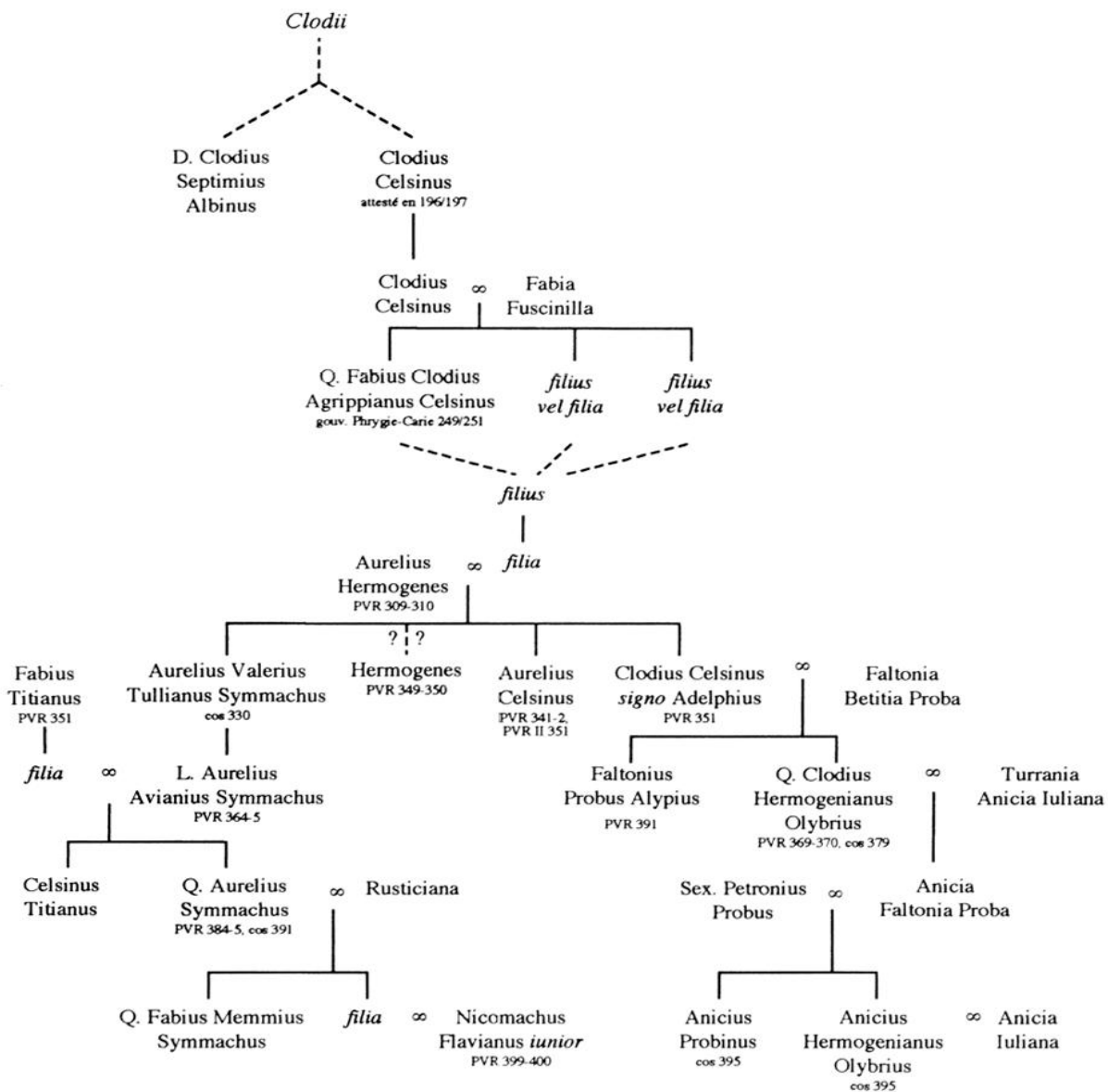
Les choses sont-elles aussi simples ou, bien plutôt, aussi compliquées ? Tout d'abord, le contexte dans lequel apparaît le nom de ce *Clodius Celsinus* est loin d'être fictif ou même impur : on est dans le long développement biographico-narratif qui compose la première partie de la *Vita Severi* et qui est dérivé selon toute vraisemblance de Marius Maximus, témoin d'époque³⁰. Ce nom de *Clodius Celsinus* figure donc dans une séquence certes non exempte d'erreurs dues à la rapidité de l'Auteur qui abrège, mais cependant fort peu entachée de fiction (en tout cas beaucoup moins que la liste de proscriptions qui suivra ou les lettres insérées dans d'autres *Vies*, lieu privilégié de la création onomastique dans l'*HA*). Le contexte n'en est pas suspect selon les critères de la *Quellenforschung*.

Un recoupement généalogique peut intervenir. On se souvient qu'est attesté en 249 / 251 un gouverneur consulaire de Phrygie-Carie probablement né dans les années 210, nommé *Q. Fabius Clodius Agrippianus Celsinus* et dont le nom est parfois abrégé en *Clodius Celsinus*. Or est aussi connu, vraisemblablement au III^e siècle, un couple nommé *Clodius Celsinus* et *Fabia Fuscinilla* qui a eu trois enfants encore vivants à la mort de l'épouse. Il est bien attesté qu'un polyonyme puisse, dans une nomenclature développée, reprendre en première position le gentilice de sa mère, surtout s'il est prestigieux³¹. Dès lors, comment ne pas être tenté par une hypothèse ? *Q. Fabius Clodius Agrippianus Celsinus* pourrait être un des trois enfants de *Clodius Celsinus* et de *Fabia Fuscinilla* ; il porterait en première position dans sa nomenclature développée le gentilice de sa famille maternelle (peut-être particulièrement prestigieuse³²), mais dans sa dénomination d'usage on l'appelle communément *Clodius Celsinus* comme son père.

³⁰ Opinions convergentes de F. Chausson, *Severus*, XVII, 5 - XIX, 4 : une identification ? in G. Bonamente, K. Rosen (edd.), *Historiae Augustae Colloquium Bonnense*, 1994, n. s., V, Bari, 1997, p. 97-113, en particulier p. 99 note 4 et p. 113, et de A. R. Birley, *Marius Maximus : the Consular Biographer*, in *ANRW*, II, 34, 3 (1997), p. 2678-2757, en particulier p. 2740-2744.

³¹ À titre d'exemple, on mentionnera *C. Neratius Fufidius Priscus*, *C. Fufidius Annianus* et *C. Neratius Fufidius Atticus* issus du mariage de *C. Fufidius Atticus* et de *Neratia Marullina*, fille de *Neratius Priscus* ; *C. Neratius Proculus Maximilianus Betitius Pius* et *Neratia Betitia Procilla* issus du mariage de fils de *C. Betitius Pietas* et de *Neratia Procilla* ; ou, à l'époque sévérienne, *Q. Pomponius Maecius Probus* né de *Q. Maecius Probus* et de *Pomponia Arria* ; ou, plus tard encore, *Q. Herennius Etruscus Messius Decius* fils de *C. Messius Quintus Traianus Decius* et d'*Herennia Cupressenia Etruscilla*. À ce sujet, voir O. Salomies, *Adoptive and Polyonymous Nomenclature in the Roman Empire* (CommHumLitt 97), Helsinki, 1992, *passim*.

³² Les familles de *Fabii* clarissimes à la fin du II^e et au début du III^e siècle sont trop nombreuses pour permettre un quelconque recoupement. En revanche, l'*agnomen* *Fuscinilla* met sur la piste d'une *Seia Fuscinilla* (attestée avec un *Seius Carus* et des *Roscii* sur une fistule retrouvée à Rome, *CIL*, XV, 7523, du début du III^e siècle datée par W. Eck, *Die Fistulae aquariae der Stadt Rom. Zum Einfluss des sozialen Status auf administratives Handeln*, in *EOS*, I, Tituli 4, Rome, 1982, p. 197-225, en particulier p. 220) dont cette clarissime née à *Petelia* est peut-être une parente ; elle est peut-être parente avec *Seius Fuscianus*, consul ordinaire en 188, condisciple de Marc Aurèle. L'*agnomen* *Agrippianus* du fils de *Fabia Fuscinilla* vient peut-être des *Fabii*, mais on se gardera d'un rapprochement trop peu assuré avec *C. Fabius Agrippinus*, consul suffect en 148 (*PIR*² F 20) et son probable descendant *Fabius Agrippinus*, gouverneur de Syrie assassiné par Élagabal en 218 / 219 (*PIR*² F 19).

Fig. 1 : Les *Clodii Celsini* aux II^e-IV^e siècles

Si leur fils est né dans les années 210, *Clodius Celsinus* et *Fabia Fuscinilla* sont nés dans les années 180 / 190. Or c'est en 196 / 197 qu'est attesté un sénateur nommé *Clodius Celsinus*. L'époux de *Fabia Fuscinilla* étant un enfant ou un tout jeune adolescent à cette époque-là, on verrait mal que les Actes du Sénat aient pu être élogieux à son égard ; en revanche, ils auraient pu l'être pour son père.

Ainsi, on postulera que l'*HA* mentionne en 196 / 197 un sénateur authentique nommé *Clodius Celsinus*³³ qui est le grand-père paternel de *Q. Fabius Clodius Agrippianus Celsinus*, gouverneur consulaire de Phrygie-Carie en 249 / 251, le couple formé par *Clodius Celsinus* et *Fabia Fuscinilla* servant de chaînon manquant entre les deux. On réhabilitera donc ce passage de l'*HA* : il est fort probable que *Clodius Albinus* avait un parent (sans doute un cousin³⁴) nommé *Clodius Celsinus*, bien vu du Sénat en 196 / 197, et originaire d'Hadrumète³⁵. Ce parent³⁶ aura eu de la descendance qui s'est perpétuée pendant tout le III^e siècle jusqu'au IV^e siècle³⁷ (la fig. 1 permet de suivre cette continuité) : une branche de la famille de *Clodius Albinus* aura survécu, et l'*HA* n'est pas insensible à ce fait³⁸.

³³ On rejoint ainsi la méthode de G. Alföldy et de F. Jacques à sa suite, qui concluent à l'authenticité d'un personnage cité dans la liste de proscriptions de la *Vita Severi* dès qu'un personnage homonyme est connu à la génération suivante ou précédente.

³⁴ Le terme *adfinis*, dans l'*HA*, est très flottant (comme *propinquus*) et ne signifie pas strictement un parent par alliance, mais aussi un parent par le sang (dans la *Vita Severi*, XIV, 5, le grand-père, le père, la mère, le frère, la sœur et la première épouse de Septime Sévère sont qualifiés de *propinqui* et *adfinis* ; pour un commentaire de ce passage, voir F. Chausson, *L'Autobiographie de Septime Sévère* cit. ; de même, dans la *Vie de Gallien*, XII, 1, est mentionné un *Lucillus, propinquus* de Gallien, qui est en fait son cousin par le sang ; voir F. Chausson, *Les Egnatii* cit.).

³⁵ La question se trouve ainsi posée d'une parenté effective entre *Clodius Albinus* et *Didius Julianus*, originaire en partie d'Hadrumète lui aussi et frère d'un *Nummius Albinus* (en qui il est peut-être hâtif de voir un demi-frère en raison de la disparate entre leurs nomenclatures : *Nummius Albinus* est possiblement un polyonyme connu sous une dénomination abrégée, de même que *Didius Julianus* se nommait exactement *M. Didius Severus Iulianus*).

³⁶ Son destin nous échappe. On sait que Septime Sévère s'est irrité de le voir à ce point apprécié du Sénat au moment de son affrontement avec *Clodius Albinus*, mais son nom ne figure pas parmi ceux des sénateurs éliminés par le Lepcertain au lendemain de la Bataille de Lyon.

³⁷ Dans la mesure où *Q. Fabius Clodius Agrippianus Celsinus* était l'un des trois enfants de *Clodius Celsinus* et de *Fabia Fuscinilla*, on ne peut exclure que la transmission de l'ononastique de cette famille ne se soit faite par leur canal. Ainsi, l'épouse de *Clodius Celsinus* signo *Adelphiis*, préfet de la Ville en 351, postérieure de deux générations à *Q. Fabius Clodius Agrippianus Celsinus*, gouverneur de Phrygie-Carie en 249 / 251, en est ou la petite-fille ou la petite-nièce issue de ses deux frères ou sœurs inconnus.

³⁸ *Clod. Alb.*, IV, 1-2 (ed. A. Chastagnol) : *Sed ut ad eum redeam, fuit, dixi, Albinus Hadrumetinus oriundo; sed nobilis apud suos et originem a Romanis familiis trahens, Postumiorum scilicet et Albinorum et Ceioniorum. Quae familia hodie quoque, Constantine maxime, nobilissima est et per te aucta et augenda, quae per Gallienum et Gordianos plurimum crevit.* « Mais pour en revenir à *Albinus*, il était, comme je l'ai dit, né à Hadrumète, mais y figurait parmi les nobles et tirait son origine de familles romaines, à savoir les *Postumii*, les *Albini* et les *Ceionii* ; cette dernière famille, qui fait aujourd'hui encore partie de l'aristocratie, ô très grand Constantin, tu as concouru à son élévation et tu continueras à le faire, après l'immense prestige que lui ont accordé Gallien et les Gordiens ». On se gardera de prendre au pied de la lettre cette notice familiale, le lien entre *Clodius Albinus* et les *Ceionii* (effectivement porteurs du *cognomen Albinus* au III^e siècle) étant loin d'être établi avec certitude.

II - Un légat de Lusitanie sous Valérien et Gallien

A été publiée en 1993 une inscription retrouvée en 1988 à Mérida. Il s'agit d'une dédicace faite à Gallien en 257 / 260³⁹ par un légat de Lusitanie qui, jusque-là, n'était pas attesté :

J. L. RAMIREZ SAIDABA, A. VELASQUEZ JIMENEZ, E. GIJON GABRIEL, *Un nuevo pedestal de Galieno encontrado en Merida*, in *Anas*, 6, 1993, p. 74-84 (*AE*, 1993, 264), Merida :

Imp(erator) Caes(ar) | Publio [[Licinio Egnatio | Gallieno, Pio Felici Aug(usto)]], | pontifici maximo, Daci(co) | maximo, Germ(anico) max(imo), tr(ibunicia) | pot(estate) X, co(n)s(ul) III, imp(erator) III, pro(con)s(ul) <sic>, | p(atr) p(atriciae), | P(ublius) Clodius Laetus Macrinus, u(ir) c(larissimus), leg(atus) eor(um) | pr(o) pr(aetore) deuotus [n]umini | maiestatique eius.

On ne s'attardera pas sur les problèmes chronologiques posés par les flottements de la titulature impériale et déjà soulignés par les éditeurs et la notice de l'*AE*⁴⁰. En revanche, l'onomastique de ce nouveau légat polyonyme retient l'attention.

Il se nomme *P. Clodius Laetus Macrinus*. La charge qu'il occupe est prétoirienne⁴¹ : il doit donc avoir environ une trentaine d'années⁴² et être né vers 225 / 230. Ce polyonyme, inconnu par ailleurs, est tout à fait isolé dans notre documentation. Or ni les éditeurs de l'inscription ni la notice de l'*AE* ne procèdent à un nécessaire rapprochement permettant d'identifier un rameau familial auquel le rattacher.

En effet un texte de Dion Cassius nous livre le nom d'une Vestale condamnée par Caracalla :

³⁹ D'après MM. J.-P. Callu et M. Christol, se fondant sur le troisième consulat et le titre de Dacicus ; voir note suivante.

⁴⁰ Messieurs Jean-Pierre Callu et Michel Christol ont l'obligeance de me communiquer, indépendamment, que, selon eux, l'erreur du lapicide porte non pas tant sur le troisième consulat (au lieu du quatrième) que sur la puissance tribunicienne ; ils dateraient ainsi cette inscription des années 257-260, et le pluriel *eorum* ferait bien référence à Valérien (alors non encore en captivité) et à Gallien.

⁴¹ Les fastes de la Lusitanie sont très incomplets ; on consultera G. Heuten, *Les gouverneurs de la Lusitanie et leur administration*, in *Latomus*, II, 1938, p. 256-278, et surtout G. Alföldy, *Fasti Hispanienses. Senatorische Reichsbeamte und Offiziere in den spanischen Provinzen des römischen Reiches von Augustus bis Diokletian*, Wiesbaden, 1967, p. 131-148, et, à sa suite, B. E. Thomasson, *Laterculi praesidum*, I, Stockholm, 1984, col. 27-30.

⁴² L'origine sociale des gouverneurs clarissimes de Lusitanie se laisse peu cerner : dans la mesure où il est impossible de déterminer si *P. Clodius Laetus Macrinus* était patricien ou plébéien, on se contentera donc de lui donner vaguement une trentaine d'années avec une fourchette indicative 225 / 230 pour sa date de naissance, sans que l'on puisse savoir s'il était à même d'atteindre le consulat *suo anno*.

Dio, LXXVII, 16, 1-3 (ed. U. P. Boissevain) :

“Οτι λέγων εὐσεβέστατος πάντων ἀνθρώπων εἶναι περιττότητι μαιφονιῶν κατεχρήσατο, τῶν ἀειπαρθένων τέσσαρας ἀποκτείνας, ὧν μίαν αὐτός, ὅτε γε καὶ ἐδύνατο, ἡσχύνει. [...] Ἡ δὲ δὴ κόρη αὕτη, περὶ ἧς λέγω, Κλωδία Λαῖτα ὠνομάζετο, ἥτις καὶ μέγα βοῶσα, “οἶδεν αὐτὸς Ἀντωνῖνος ὅτι παρθένος εἰμί, οἶδεν αὐτὸς ὅτι καθαρεύω”, ζῶσα καταρύγη. Καὶ συνεκοινώνησαν αὐτῇ καὶ ἕτεραι τρεῖς τῆς καταδίκης, ὧν αἱ μὲν δύο, Αὐρηλία τε Σεουήρα καὶ Πομπονία Ρουφίνα, ὁμοίως ἀπέθανον, Καννουτία δὲ Κρησκεντίνα ἐαυτὴν ἄνωθεν ἀπὸ τῆς οἰκίας ἔρριπεν.

Prétendant être le plus pieux des hommes, il commit les meurtres les plus monstrueux : il fit tuer quatre Vestales, dont l’une avait été – au temps où du moins il le pouvait encore – déshonorée par lui. [...] La jeune fille dont je parle s’appelait Clodia Laeta. Alors qu’elle disait à grands cris “Antonin lui-même sait que je suis vierge, il sait lui-même que je suis pure”, elle fut enterrée vive. Trois autres Vestales partagèrent sa condamnation, dont deux, Aurelia Severa et Pomponia Rufina, périrent de la même façon qu’elle, tandis que Cannutia Crescentina se jeta du haut de la maison [des Vestales].

En l’absence d’une étude précise sur la chronologie exacte des fragments de Xiphilin et des *Excerpta Valesiana*, on retiendra que cet épisode est rapporté, dans l’économie du récit de Dion abrégé par Xiphilin, après l’élimination de Géta et avant le départ de l’empereur vers les Gaules et les Germanies survenu vers la fin de l’année 212 ou plutôt le début de l’année 213⁴³. L’onomastique des deux Vestales *Aurelia Severa*⁴⁴ et *Pomponia*

⁴³ Voir H. Halfmann, *Itinera principum. Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im römischen Reich*, Stuttgart, 1986, p. 223. – On ne suivra pas sur ce point les notes chronologiques marginales de l’édition Cary qui sont tout à fait périmées.

⁴⁴ Aurelia Severa (PIR² A 1667) a peu retenu l’attention. Il est vrai que les deux éléments de son onomastique sont assez banals et permettent peu de recoupements. Toutefois, on soulignera que la fille aînée de Marc Aurèle, *Annia Aurelia Galeria Faustina* (FOS 61), avait épousé *Cn. Claudius Severus* consul II en 173 : de ce mariage était issu *Ti. Claudius Severus Proculus* consul en 200 et époux d’*Annia Faustina* (fille d’*Ummidia Cornificia Faustina* nièce de Marc Aurèle) ; il est bien possible que, des noces de *Ti. Claudius Severus Proculus*, petit-fils de Marc Aurèle, et d’*Annia Faustina*, soit née *Annia Aurelia Faustina*, épouse de *Pomponius Bassus* assassiné par Élagabal, et troisième épouse d’Élagabal, connue comme étant une arrière-petite-fille de Marc Aurèle. D’autre part, il semble bien que *Cn. Claudius Severus* et *Annia Galeria Faustina* fille de Marc Aurèle aient eu une descendance durable, puisqu’est connu un *Cn. Claudius Severus* consul en 235. Dès lors est-il possible de formuler une hypothèse ? Dans la mesure où est attesté en 235 un consul nommé *Cn. Claudius Severus* descendant d’*Annia Aurelia Galeria Faustina* fille de Marc Aurèle, on pourrait postuler qu’*Aurelia Severa*, Vestale assassinée par Caracalla, était elle aussi une descendante de ce couple, peut-être une sœur cadette de leur fils *Ti. Claudius Severus Proculus* consul en 200 ou éventuellement une sœur aînée de leur probable petit-fils, le consul de 235 *Cn. Claudius Severus*. Cette hypothèse trouve un renfort dans le fait que le *nomen Aurelius* n’est pas des plus diffusés chez les membres de l’ordre sénatorial nés avant le règne de Caracalla et que, dans les mêmes années où il éliminait la Vestale *Aurelia Severa*, Caracalla a aussi fait supprimer *Cornificia* (FOS 294), autre fille de Marc Aurèle, et éliminer *Pompeianus*, petit-fils de Marc Aurèle par sa mère *Lucilla* : c’est dire si le fils aîné de Septime Sévère jugeait dangereux, dans le contexte de l’épuration liée au meurtre de Géta, les descen-

*Rufina*⁴⁵, quoique fort intéressante, sera laissée de côté, tandis que celle de *Clodia Laeta* sera plus longuement commentée.

dants de la dynastie antonine, ce qui pourrait avoir justifié la condamnation de la Vestale *Aurelia Severa*. Cette crainte est rétrospectivement confirmée par l'intérêt trouvé par Élagabal à une alliance matrimoniale avec *Annia Aurelia Faustina* arrière-petite-fille de Marc Aurèle, signe indubitable que l'on estimait encore dans les années 210-220 que les descendants des Antonins avaient toujours un rôle politique à jouer, fût-il strictement symbolique (*Ti. Claudius Aurelius Quintianus*, consul ordinaire en 235 avec *Cn. Claudius Severus*, est probablement un descendant de la famille de *Ti. Claudius Pompeianus*, consul II en 173, gendre de Marc Aurèle et oncle d'un *Claudius Pompeianus Quintianus* : il est remarquable qu'en 235 soient élevés au consulat ordinaire deux descendants de la dynastie antonine ; à ce sujet, voir en dernier lieu F. Nasti, *Note sulla politica filosenatoria di Alessandro Severo con un particolare riferimento alla Historia Augusta*, in *Annali dell'Istituto Italiano per gli Studi Storici*, XIII, 1995/1996, p. 67-104). Une *Aurelia Sebera* est connue par une fistule de plomb (*CIL*, XV, 7415) découverte dans le quartier des thermes de Dioclétien ou du Camp prétorien : elle peut être une proche parente de la Vestale assassinée. Enfin, un *Ti. Claudius Severus*, v. c., fait à Rome une dédicace à Maximien entre 293 et 295 (*PLRE* I, *Severus* 22, p. 835 ; en dernier lieu *CIL*, VI, 40722) : il est bien possible qu'il soit lui aussi un descendant de *Cn. Claudius Severus* et d'*Annia Galeria Faustina*, de leur fils *Ti. Claudius Severus Proculus* époux d'*Annia Faustina*, et de leur petit-fils *Cn. Claudius Severus*.

⁴⁵ L'onomastique de *Pomponia Rufina* (*PIR*² P 779), peu étudiée, autorise elle aussi une série de recoupements. Un proconsul d'Asie sous Marc Aurèle, nommé *Iunius Rufinus* et appartenant à l'importante famille des *Iunii Rufini*, a pour fille une certaine *Pomponia Triaria* dont l'onomastique est tout à fait différente de celle de son père, ce qui laisse penser que le gentilice *Pomponius* était diffusé chez les *Iunii Rufini* d'une manière qui ne se laisse pas cerner. Ce même *Iunius Rufinus* a pour petits-enfants un consul ordinaire de 210, *A. Triarius Rufinus*, en qui je proposerai de reconnaître un polyonyme attesté à Véies, *Triarius [Iu]nii Rufinus P[ostumus] [V]ibianus*, une clarissime nommée *Triaria Egnatia Lucilla* et une autre nommée *Triaria Magia Secundilla*, épouse d'un membre de la famille des *Virii Larcii Sulpicii* et mère des clarissimes *Q. Virius Egnatius Sulpicius Priscus* et *M. Rubrenus Virius Priscus Pomponianus Magianus Proculus*. Ce dernier, consul suffect sous Sévère Alexandre, est l'époux d'une *Iunia Arria Rufina* qui a de fortes chances d'appartenir à la même famille que son arrière-grand-père *Iunius Rufinus*. Enfin, est attestée une *Pomponia Arria*, épouse du sénateur *M. Maecius Probus* et mère de *M. Pomponius Maecius Probus* consul ordinaire en 228. Les nomenclatures de *Pomponia Triaria* fille de *Iunius Rufinus* consul en 155, de *Pomponia Rufina*, Vestale assassinée par Caracalla, de *Pomponia Arria* mère d'un consul de 228 (donc né vers 196), de *Iunia Arria Rufina* épouse d'un consul sous Sévère Alexandre arrière-petit-fils de *Iunius Rufinus*, laissent supposer que toutes ces personnes appartiennent au même groupe familial des *Iunii Rufini* qui portaient aussi le gentilice *Pomponius* et qui, à une époque mal déterminée, ont aussi contracté une alliance avec des *Arrii* (sur ce groupe familial, voir en dernier lieu F. Chausson, *Les Egnatii* cit., particulièrement p. 236-257, avec quelques révisions apportées par Id., *Sur une inscription sénatoriale provenant du territoire de Véies*, à paraître). Enfin peut être éventuellement rattaché au même groupe familial un sénateur du III^e siècle auquel O. Salomies a récemment redonné une carrière (O. Salomies, *Eine Beachtung verdienende Inschrift aus Montecassino*, in *ZPE*, 97, 1993, p. 253-258), *L. Iunius Aurelius Neratius Gallus Fulvius Macer* fils d'une *Fulvia Prisca* descendante des *Neratii* de *Saepinum*, dans la nomenclature duquel on relève la présence des éléments *Iunius* et *Aurelius* : dans la mesure où des membres de la *gens Neratia* portent aussi au III^e siècle le *cognomen Rufinus*, et que l'on peut avec quelque probabilité repérer une alliance matrimoniale entre *Iunii Rufini* et *Arrii*, si l'on postule pareillement autour des *Neratii* une alliance entre *Iunii* et *Aurelii*, on en vient à se demander si, vers la fin du II^e siècle, il n'y aurait pas eu un mariage entre un membre de la famille des *Iunii Rufini* et un porteur des noms *Aurelius* et *Arrius*, c'est-à-dire, de manière économique, un des nombreux descendants des Antonins, ce qui expliquerait la diffusion des éléments *Arrius* et *Aurelius* dans diverses branches de *Iunii* et de leurs parents *Pomponii*. Dès lors, l'élimination de la Vestale *Pomponia Rufina* serait analogue à celle de la Vestale *Aurelia Severa* : dans les deux cas Caracalla aurait supprimé d'embarrassants descendants de la dynas-

Certes, on se gardera d'avoir une vision trop uniforme du milieu social dans lequel se recrutait les Vestales⁴⁶ ; toutefois on sait que la plupart d'entre elles étaient de naissance clarissime (et souvent de fort bonne famille sénatoriale comptant parmi les lignages patriciens). En fait, le rang exact de *Clodia Laeta* est inconnu, mais dans la mesure où son onomastique est portée une génération plus tard par un clarissime et qu'elle est condamnée avec trois autres Vestales dont l'onomastique évoque typiquement des familles clarissimes bien connues⁴⁷, il est probable qu'elle était elle aussi une noble dame et à ce titre enveloppée dans les règlements de comptes de Caracalla avec l'aristocratie sénatoriale au lendemain de l'élimination de Géta⁴⁸.

On ne dispose d'aucune information relative à l'âge de *Clodia Laeta*, Vestale violée puis condamnée à être enterrée vive par Caracalla vers 213⁴⁹. Le recru-

tie antonine, tout comme il a éliminé une fille et un petit-fils de Marc Aurèle. On soulignera que E. Champlin, *Notes on the Heirs of Commodus*, in *A. J. Ph.*, 100, 1979, p. 288-306, en particulier p. 297-300 et 304, avait cherché à relier le fils de *Pomponia Triaria* à la dynastie impériale par le biais d'un mariage avec une *Ceionia*, afin d'expliquer son élimination par Septime Sévère et le fait que *Triarius Maternus*, probable frère de *Pomponia Triaria*, avait été choisi par les prétoriens pour remplacer Pertinax (hypothèses que M.-Th. Raepsaet-Charlier, *FOS* 204, qualifie de « trop fragiles pour être retenues »). En fait, l'onomastique de certains membres de la famille des *Iunii Rufini Pomponii Triarii* pourrait faire penser à une alliance avec un descendant mal identifié de la dynastie antonine, ce qui redonnerait validité aux indices avancés par E. Champlin, bien que l'on puisse douter que cette alliance se fasse par le canal des *Ceionii*. J'espère revenir prochainement sur ce point. Les *Neratii*, peut-être liés à ce réseau, étaient de surcroît alliés à la dynastie sévérienne ; à ce sujet voir F. Chausson, *Une hypothèse sur la grand-mère maternelle de Septime Sévère* cit.

⁴⁶ Pour une appréciation du rang des Vestales, voir M.-Th. Raepsaet-Charlier, *L'origine sociale des Vestales sous le Haut Empire*, in « *MNHHM* » Georges A. Petropoulos, II, Athènes, 1984, p. 253-270, et sur *Clodia Laeta*, particulièrement p. 262, n°11.

⁴⁷ C'est le cas d'*Aurelia Severa* et de *Pomponia Rufina*. Quant à *Cannutia Crescentina*, la notice que lui consacre Groag (*PIR*² C 399) fait remarquer qu'elle doit être parente avec *Cannutius Modestus*, *legatus legionis XXX Ulpiae Victricis* en 223 (*Albo* 982), lui-même parent, en raison de l'association des *cognomen* et *agnomen* *Modestus* et *Crescentianus* / *Crescentina*, avec Q. *Aiacius Modestus Crescentianus*, consul II en 228 (sur ce dernier personnage, voir M. Christol, *Un écho des Jeux Séculaires de 204 ap. J.-C. en Arabie sous le gouvernement de Q. Aiacius Modestus*, dans *REA*, 73, 1971, p. 124-140, et *Albo* 22) : elle serait donc elle aussi d'origine sénatoriale. Q. *Aiacius Modestus Crescentianus* est probablement le père de la clarissime *Iunia Aiacia Modesta* épouse de Q. *Aradius Rufinus*, *sodalis Augustalis Claudialis cooptatus* en 219 (*Albo* 47) : par le biais de cette famille aussi on retrouve des *Iunii*.

⁴⁸ On ne manquera cependant pas de souligner le grand intérêt porté par les princes de la dynastie sévérienne au clergé de Vesta. Après l'incendie qui a ravagé une partie du Palatin et du Forum, Septime Sévère a fait restaurer le temple de Vesta et la Maison des Vestales (cf. F. Chausson, *Le site de la Vigna Barberini de 191 à 455*, in *La Vigna Barberini, I, Histoire d'un site. Étude des sources et de la topographie*, Rome, 1997, *Roma Antica* 3, p. 31-85) ; le culte au dieu Élagabal était déjà rendu sous Septime Sévère et Caracalla dans un temple de Bel situé dans le Trastevere et un prêtre d'Élagabal y a honoré en 201 et en 215 des Grandes Vestales (sur ce point, voir F. Chausson, *Vel Iovi vel Soli : Quatre études sur la Vigna Barberini*, in *MEFRA*, 107, 1995-2, p. 661-765, en particulier p. 696-697) ; Caracalla, sous prétexte de sacrilège, a fait éliminer quatre Vestales (dont une, l'infortunée *Clodia Laeta*, aurait été violée par lui) ; enfin, l'empereur Élagabal, après avoir fait apporter le Palladium dans le temple consacré à son dieu dans l'aire du Palais impérial, a épousé une Vestale.

⁴⁹ Sur le châtimement réservé aux Vestales, voir A. Frascchetti, *La sepoltura delle Vestali e la città*, in *Du châtimement dans la cité. Supplices corporels et peine de mort dans le monde antique*, CEFR 79, Rome, 1984, p. 97-129, en particulier p. 109 (sur les Vestales condamnées par Caracalla).

tement des Vestales se faisait parmi des fillettes âgées de six à moins de dix ans environ, qui restaient au service de la déesse une trentaine d'années, après quoi elles étaient libres de quitter le collège sacré ou au contraire de continuer à servir la déesse. *Clodia Laeta* avait donc entre six et quarante ans lorsqu'elle fut condamnée. Vers 213, Caracalla, né vers 186, avait à peu près vingt-sept ans. On doit supposer que *Clodia Laeta* était au moins nubile et on verrait difficilement qu'elle ait été beaucoup plus âgée que Caracalla : on supposera qu'en 213 elle avait entre treize / quatorze ans et vingt-six / vingt-sept ans ; elle sera donc née entre 186 / 187 et 199 / 200, mais on resserrera l'arc chronologique et, pour des raisons de vraisemblance, on la fera naître dans les années 190, la seconde moitié de ces années-là pouvant même être préférable, puisqu'elle aurait eu entre quinze et vingt ans lors de son viol et de sa condamnation par Caracalla.

Or on a vu que le légat de Lusitanie de 257 / 260, *P. Clodius Laetus Macrinus*, alors de rang prétorien, était né vers 225 / 230 au plus tard. Il y a donc une génération d'écart entre *Clodia Laeta* et *P. Clodius Laetus Macrinus*. Le *cognomen* *Laetus* est relativement peu diffusé dans l'ordre sénatorial d'époque sévérienne⁵⁰ ; l'identité de la séquence *Clodius Laetus* chez ces deux personnes milite donc en faveur d'une parenté qui doit être assez proche. On proposera alors de faire de *Clodia Laeta* une tante de *P. Clodius Laetus Macrinus* (une sœur aînée de son père plutôt qu'une sœur cadette de son grand-père, si l'on peut interpréter de la sorte l'écart d'environ trente à trente-cinq ans qui les sépare). On doit ainsi postuler l'existence d'un sénateur probablement nommé, *exempli gratia*, « *P. Clodius Laetus* », qui serait le frère de *Clodia Laeta* et le père de *P. Clodius Laetus Macrinus*. Malheureusement on ignore tout de leur famille⁵¹, ce que l'on peut particulièrement déplorer, dans la mesure où, si l'on connaissait le destin politique des membres masculins de sa proche famille, on pourrait trouver une explication à l'élimination de *Clodia Laeta* contemporanément à celle de descendantes de la dynastie antonine⁵². Quoi qu'il en soit, apparaît de la sorte un rameau sénatorial de *Clodii* que l'on peut suivre au moins depuis les années 190 jusqu'aux années 260⁵³ et qui a survécu à la tragédie ayant coûté la vie à l'un de ses membres.

⁵⁰ Un inventaire des porteurs de ce *cognomen* aux II^e-III^e siècles n'autorise aucun recoupement significatif avec une autre famille.

⁵¹ Peut-être *P. Clodius Laetus Macrinus* tient-il le dernier élément de son onomastique de sa famille maternelle, mais le *cognomen* *Macrinus* est beaucoup trop banal pour mettre sur une quelconque piste généalogique pertinente.

⁵² D'autres rapprochements seraient aléatoires, avec *Clodius Albinus* qui, d'après l'Histoire Auguste (*Clod. Alb.*, IV, 1-3), était le fils d'un *Ceionius Postumus* et d'une *Aurelia Messalina*, ou avec *T. Clodius Aurelius Saturninus*, sénateur dont l'onomastique - suggestive - et la carrière posent bon nombre de problèmes délicats. Rien n'autorise, en l'état actuel de la documentation, un rapprochement analogue avec la dynastie antonine.

⁵³ Une inscription de Muzuc en Byzacène mentionne une clarissime nommée *Clodia Macrina* (FOS 260) ; CIL, VIII, 12058 : *Apollini Augus|to sacr(um) | aedem quam C(aius) Clodius Satur|ninus duplicata summa hono|raria decurionatus sui et Clo|di Celeris fratris sui a solo | struendam et perficiendam | promiserat Clodia Macri|na c(larissima) f(emina) neptis eius super (sestertiorum) IT mil(ia) et | CCCC n(unmos) ejus sum|mae honorariae | adiectis am|plius li|beralitate sua | (ses-*

III - Un praeses de Syrie-Palestine sous Probus

Une inscription de Césarée

Deux colonnes honorifiques, récemment découvertes à Césarée de Palestine et portant chacune trois inscriptions formant une séquence chronologique à peu près cohérente⁵⁴, ont permis d'apporter des compléments aux fastes de la Syrie-Palestine du III^e siècle⁵⁵. On ne considérera ici que le

tertiorum) VI mil(ia) et sesc(entis) n(unmos) ex (sestertiorum) X[II] | mil(ia) n(unmos) a solo [er]lexit et o[mn]i cultu | | perfecit [- - -] | sponte statuis marmo[reis exorna]uit eademq(ue) dedica[uit] - - - | [- - -]. La question se pose de savoir si cette *Clodia Macrina* clarissime, petite-fille d'un *C. Clodius Saturninus* et petite-nièce d'un *Clodius Celer*, mal datée entre fin du II^e et début du III^e siècle, est susceptible d'être parente avec *P. Clodius Laetus Macrinus*, auquel cas il faudrait accorder aux *Clodii Laeti* une récente origine africaine, issue de l'élite locale d'une cité de Byzacène. La rang clarissime de *Clodia Macrina*, petite-fille d'un magistrat municipal de Muzuc, s'explique ou par le fait que son père a été admis par *adlectio* dans l'ordre sénatorial ou par son mariage avec un clarissime (dans ce dernier cas, cela viendrait fragiliser la parenté de *Clodia Macrina* avec des *Clodii Laeti* sénatoriaux porteurs du *cognomen* *Macrinus*). Toutefois *Macrinus* est beaucoup trop répandu dans l'aristocratie sénatoriale pour en déduire des rapprochements entre des familles dont on ne connaît pas toujours l'origine (comme les *Clodii Laeti* par exemple). Il est de surcroît loin d'être dit qu'appartienne à la famille de *Clodia Macrina*, petite-fille de *C. Clodius Saturninus* décurion de Muzuc, un chevalier attesté aussi à Muzuc ; en effet une dédicace (*CIL*, VIII, 12066) à un soldat nommé *M. Clodius Faustus Secundus* y est faite par un probable [*Clodius*] *Secundus Iucundianus*, chevalier, dont le prénom – réduit sur la pierre à l'amorce d'une boucle – n'est pas nécessairement *C(aius)* (comme le veut Groag) mais peut être aussi *Q(uintus)*. Enfin, pour mémoire, on indiquera que l'onomastique de *C. Clodius Saturninus*, décurion grand-père de la clarissime *Clodia Macrina*, fait penser à celle de *T. Clodius Aurelius Saturninus*, sénateur d'époque sévérienne ; mais un rapprochement serait beaucoup trop hasardeux en raison de la trop grande fréquence du *cognomen* *Saturninus* et de l'ignorance dans laquelle on reste de l'origine de ce sénateur. Ces énumérations de noms ont cependant le mérite de laisser entrevoir la complexité des réseaux familiaux et la multiplicité des branches de *Clodii* sénatoriaux entre la fin du II^e siècle et le milieu du III^e siècle, qui empêchent de conclure trop rapidement à des parentés établies, surtout en l'absence de renseignements sur l'origine géographique de bon nombre de ces sénateurs.

⁵⁴ Chaque colonne porte en effet une dédicace à un gouverneur sous le règne de Probus ainsi qu'une dédicace à un Tétrarque (en l'occurrence, une dédicace à Constance I^{er} et une autre à Galère). Les deux premières inscriptions de la série seraient assignables à une date située sous Antonin le Pieux (vers 159 probablement) pour la colonne A (mention d'un légat nommé *D. Seius D. fil. Quir. Seneca*, qui est apparu récemment sur un diplôme daté de 157 / 158 ; cf. P. Weiß, *Neue Militärdiplome*, in *ZPE*, 117, 1997, p. 227-268, en particulier n°15, p. 255-256) et entre 71 et 276 pour la colonne B (mention de la colonie de Césarée et emploi de la colonne sous Probus) : le destin parallèle de ces pierres, l'identité de facture des inscriptions et du lieu de trouvaille laisse penser que ces deux colonnes étaient situées au même endroit au moins à partir du règne de Probus. Il est impossible de déterminer si les inscriptions qu'elles ont tout d'abord reçues (sur la première, hommage en latin rendu par un *Ilvir* à un gouverneur ; sur la seconde, hommage rendu en grec par un curateur de navire à un philosophe qu'il dit être son patron), de nature bien différente l'une de l'autre, sont strictement contemporaines : il est préférable de penser qu'elles se trouvaient dans le même endroit public et qu'elles ont été réutilisées – ou apportées – là à l'époque de Probus au plus tard.

⁵⁵ Le deuxième texte de la première colonne a été repris par W. Eck, *Zur lateinischen Inschriften aus Caesarea in Iudaea / Syria Palaestina*, in *ZPE*, 113, 1996, p.129-143.

deuxième texte de la seconde colonne qui pose un problème de lecture particulier, en tentant d'améliorer la proposition faite par l'éditeur.

B. Burrell, *Two inscribed Columns from Caesarea Maritima*, in *ZPE*, 99, 1993, p. 287-295, particulièrement p. 292-293, pl. X-XI (*AE*, 1993, 1623) :

VICT[ORIOSO M AVR]
 PROBO A[VG -]
 SVPER OMNES RETRO
 PRIN FORTISS [IMP]
 5 CDSASSENIANVS
 V C PRAES PROV SYR
 PAL D N M Q E

La titulature de Probus ne fera pas ici l'objet d'un commentaire approfondi – qu'elle mériterait pourtant⁵⁶. Dans la mesure où cela peut avoir des conséquences sur l'*ordinatio* de l'ensemble, on soulignera seulement, qu'à la fin de la deuxième ligne, on peut hésiter entre divers titres honorifiques et une salutation impériale⁵⁷. On s'attardera principalement sur le nom même du gouverneur.

La lecture désespérée CDSASSENIANVS n'est évidemment pas satisfaisante. Les excellentes photographies fournies par l'auteur permettent peut-être d'avancer une proposition, sous réserve d'une vérification sur la pierre elle-même.

Les lettres ASSENIANVS sont d'une lecture que l'on peut qualifier de sûre. On y reconnaîtrait sans peine la fin d'un *agnomen* ayant probablement fonction de *cognomen*, le nombre de lettres lues ne permettant pas d'avancer que ce gouverneur disposait d'une onomastique plus élaborée que la simple combinaison d'un gentilice et d'un surnom. Il convient donc de chercher un *nomen* (ou un *cognomen*) en *-assenus* ou *-assenius* à partir duquel il serait possible de composer un *agnomen* en *-assenianus*.

Un léger problème peut être assez aisément résolu : le premier S de cette séquence est en fait une lettre particulièrement effacée sur laquelle vient couvrir une veine du marbre ou bien une concrétion qui ondule à la surface de la pierre. En réalité, il suffit de comparer cette lettre aux exemples de P, assez nombreux, contenus dans le reste de l'inscription, pour reconnaître sans peine une haste verticale et une boucle : on aurait donc affaire à l'*agnomen* PASSENIANVS, formé sur le *nomen* *Passenus* ou *Passenius*⁵⁸, et qui autorise une restitution aisée.

⁵⁶ Sur la titulature de cet empereur, voir en dernier lieu G. Di Vita-Évrard, *Probus, aeternus imperator*, in M. Christol, S. Demougin, Y. Duval, C. Lepelley, L. Pietri (edd.), *Institutions, société et vie politique dans l'empire romain au IV^e siècle ap. J.-C.*, CEFR 159, Rome, 1992, p. 225-244.

⁵⁷ Ce texte apporte une nouvelle attestation d'un type de formulaire semi-officiel analysé par A. Scheithauer, *Super omnes retro principes... Zur inoffiziellen Titulatur römischer Kaiser*, in *ZPE*, 72, 1988, p. 155-177.

⁵⁸ Les deux formes sont attestées indifféremment, même si *Passenius* semble plus fréquemment porté, ce qui n'est pas sans équivalent (un consul suffect de 149 se nomme *Cupressenus*

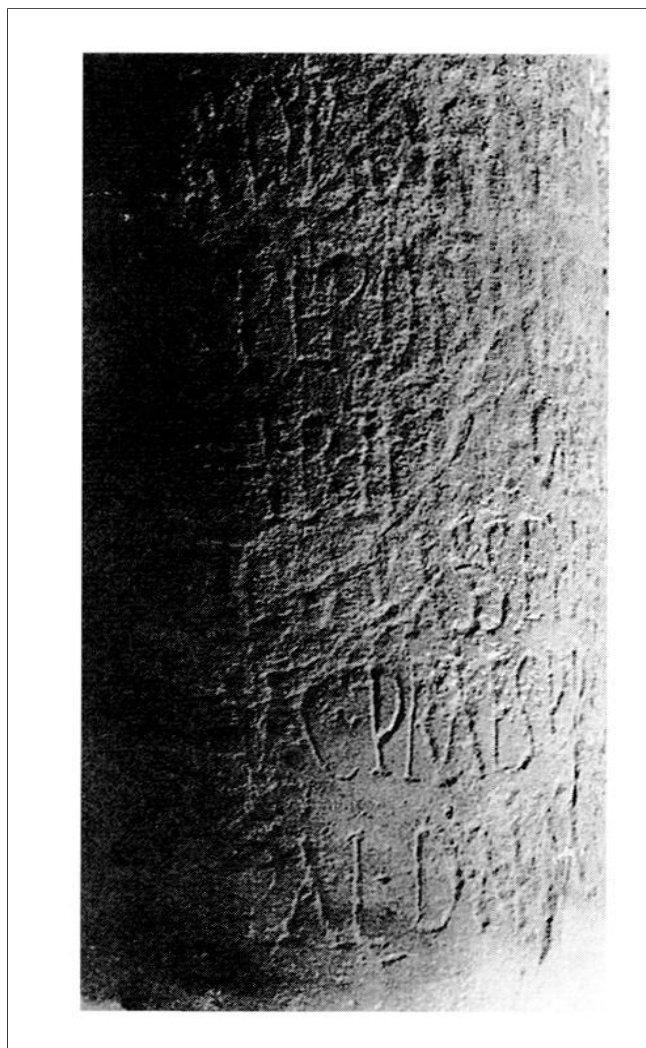


Fig. 2. B. Burrell, *Two inscribed columns from Caesarea Maritima*, in *ZPE*, 99, 1993, p. 287-295, particulièrement p. 292-293, pl. XI, a.

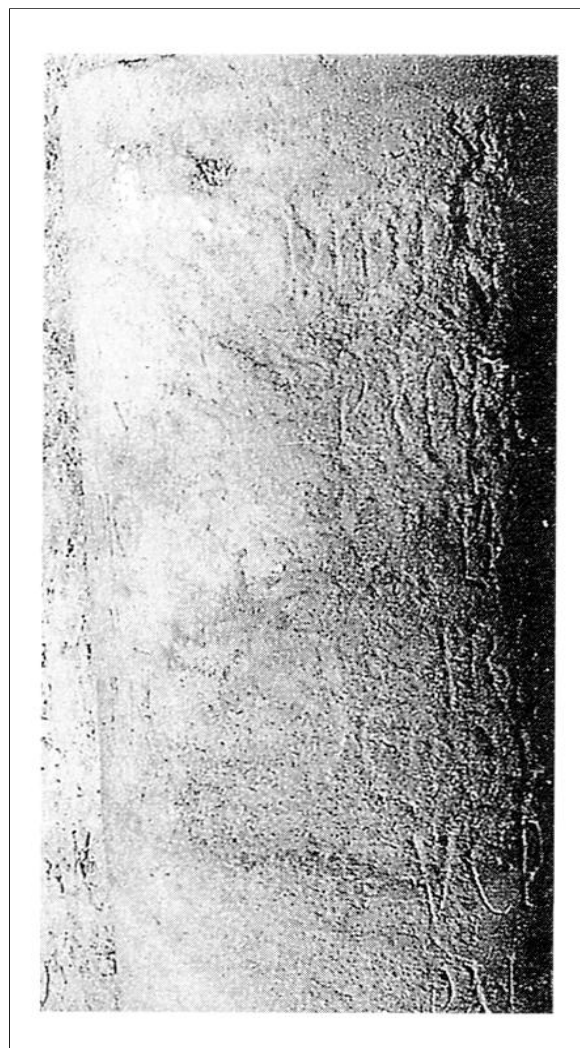


Fig. 3. B. Burrell, *Two inscribed columns from Caesarea Maritima*, in *ZPE*, 99, 1993, p. 287-295, particulièrement p. 292-293, pl. X, a.

L'*ordinatio* de l'inscription fait naître un légitime soupçon sur le nombre de lettres (CDPASSENIANVS) que, selon son premier éditeur, comportait cette cinquième ligne. En effet, les dernières lettres de PASSENIANVS se trouvent exactement situées sous les dernières lettres des lignes 3 et 6 qui comportent respectivement quinze et quatorze lettres (avec des signes d'interponction). Il est donc de bonne méthode de postuler que la ligne 5 comportait elle aussi environ quatorze à quinze lettres. L'*agnomen* PASSENIANVS en compte onze ; il faut alors supposer que le gentilice de ce clarissime était écrit au moyen de trois à quatre lettres. On cherchera ainsi le début de cette ligne 5 sur une même droite verticale qui passerait par le début des lignes 3 et 6 dont il semble bien qu'elle ait eu la même longueur.

La bonne qualité des nombreuses photographies dont cet article est accompagné nous y invite même. Sur la photographie XI-a (fig. 2), on voit une haste



Fig. 4. B. Burrell, *Two inscribed columns from Caesarea Maritima*, in *ZPE*, 99, 1993, p. 287-295, particulièrement p. 292-293, pl. X, b.

verticale devant la séquence CD, tandis que sur la photographie X-a (fig. 3) on lit, sans difficulté aucune, devant cette même haste, un C tout à fait analogue au C de la séquence VC figurant en début de ligne suivante. Quant au prétendu C de la séquence CD, il est très net, sur les photographies X-a et b (figs. 3 et 4), qu'il s'agit d'une boucle se refermant sur elle-même dans laquelle on reconnaîtra un O, ce qui fait apparaître la séquence terminale OD. Ainsi, on transformera la lecture du massif de lettres CDPASSENIANVS non seulement en groupe ODPASSENIANVS mais aussi en CIODPASSENIANVS qui, sans opération magique, peut être interprété en CLODPASSENIANVS, puisque la barre horizontale du L peut être très brève⁵⁹. Ce gouverneur cla-

Gallus tandis que l'épouse de Trajan Dèce se nomme Herennia Cupressenia Etruscilla, un rapport pouvant exister entre les deux).

⁵⁹ Je tiens à souligner qu'après avoir eu l'idée que le *cognomen* de ce gouverneur pouvait être *Passenianus*, je montrai cette reconstitution à Mme Ginette Di Vita-Évrard qui, au vu des photographies, pensa que le gentilice pouvait être *Clod(ius)*. C'est donc à elle que l'on doit la restitution de la première partie de la nomenclature de Clodius Passenianus, et je la remercie de

rissime s'appellait donc *Clod(ius) Passenianus*. Cette onomastique permet donc, pour l'*ordinatio* de l'inscription, de proposer, au moins pour les trois dernières lignes, la restitution suivante :

VICT[ORIOSO M AVR]
 PROBO A[VG -]
 SVPER OMNES RETRO
 PRIN FORTISS [IMP]
 5 CLOD PASSENIANVS
 V C PRAES PROV SYR
 PAL D N M Q E

Le hasard veut que cette onomastique m'ait mis sur la piste d'une famille dont je venais de m'occuper⁶⁰ et me permette à la fois de corriger certaines propositions quelque peu désespérées que j'avais pu faire et surtout d'apporter de nouveaux arguments militant en faveur d'une reconstitution généalogique à laquelle j'étais arrivé après bien des détours et qui, me semble-t-il, se trouve en bonne partie confirmée par l'onomastique de *Clodius Passenianus*.

En effet, ce sénateur, occupant une charge consulaire en 276-282, devait être âgé d'une quarantaine d'années et a dû naître dans les années 230. Son onomastique rend compte d'une alliance entre une branche de *Clodii* et une branche de *Passenii*.

Les Passenii

L'enquête portera tout d'abord sur les *Passenii*. Cette famille s'est particulièrement illustrée dans les fastes du I^{er} siècle ; mais l'unanimité est loin d'être établie à propos des identifications exactes et des liens de parenté unissant les divers porteurs du nom *Passienus* à l'époque julio-claudienne⁶¹. On mentionnera l'existence de *L. Passienus Rufus*⁶², consul ordinaire en 4 av. J.-C., probablement père de *L. Passienus Crispus*⁶³, consul II en 44, ce dernier semblant être un polyonyme nommé *C. Sallustius Passienus Crispus Equi*[- -]⁶⁴. Ce

m'avoir permis de publier cette lecture. Je suis loin d'exclure que, devant la séquence CLOD, puisse figurer la lettre Q indicative d'un prénom, mais par prudence je ne retiendrai pas cette lecture trop peu assurée. L'abréviation du gentilice *Clodius* en *Clod.* est bien attestée ; à titre d'exemple, *CIL*, VI, 15687 ; 31234 ; etc.

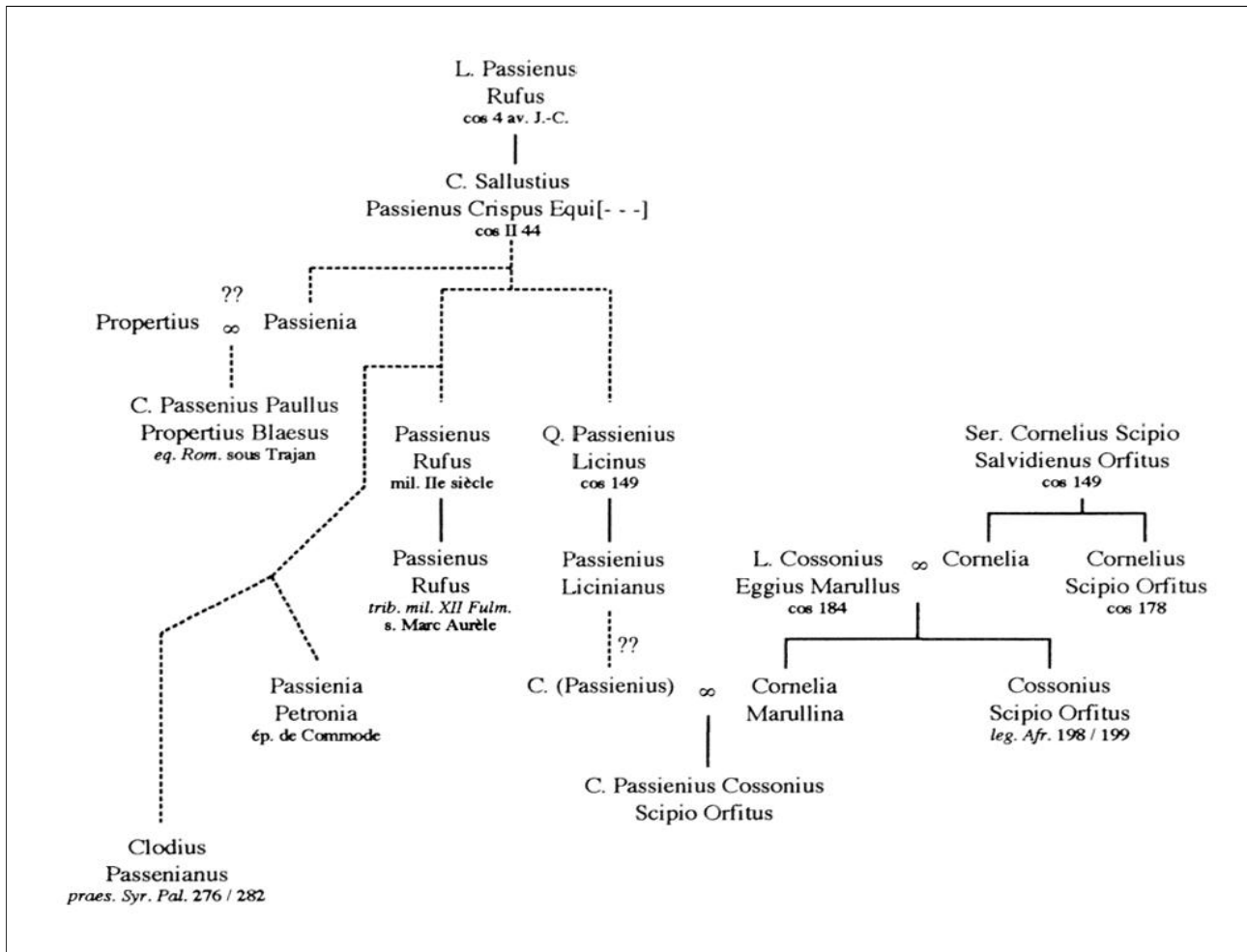
⁶⁰ F. Chausson, *Un portrait de groupe avec dame : autour de Cornelia Praetextata*, in *Cahiers du Centre Glotz*, VII, 1996, p. 319-368.

⁶¹ Le principal problème étant celui d'un rattachement, par adoption ou par alliance matrimoniale, à la famille des *Sallustii Crispi* ; voir note 64.

⁶² *PIR*² P 148.

⁶³ *PIR*² P 146.

⁶⁴ Voir en particulier A. Degraffi, *Fasti*, p. 9 et 12 (années 27 et 44 des deux consulats de ce sénateur). Ce personnage serait l'époux de Domitia, tante paternelle de Néron (*FOS* 319) et aurait été assassiné par l'entremise d'Agrippine avant 48. Il reste difficile d'expliquer sa polyonymie : M.-Th. Raepsaet-Charlier rapporte une hypothèse (fondée sur la restitution d'une

Fig. 5 : les *Passieni* aux I^{er}-II^e siècles

rameau se laisse difficilement suivre ensuite, mais on soulignera que l'existence d'un ami de Fronton nommé *Passienus Rufus*⁶⁵, laisse supposer que la lignée du consul homonyme de l'an 4 av. J.-C. avait pu se perpétuer jusqu'à l'époque antonine⁶⁶.

C'est précisément à l'époque antonine que le dossier devient plus complexe. Est connu un ami de Pline le Jeune, poète et chevalier, nommé

inscription fragmentaire) selon laquelle notre homme serait le fils naturel de L. *Passienus Rufus* et le fils adoptif de C. *Sallustius Crispus*, chevalier d'Amitemum et conseiller d'Auguste. Dans la mesure où, comme le rappelle S. Demougin, *Prosopographie des chevaliers romains julio-claudiens* (43 av. J.-C. - 70 ap. J.-C.), CEFR 153, Rome, 1992, p. 124, C. *Sallustius Crispus* avait eu une fille, *Sallustia Calvina*, épouse de P. *Ostorius Scapula*, on peut se demander si l'épouse de L. *Passienus Rufus* et la mère de C. *Sallustius Passienus Crispus* ne serait pas elle aussi une fille – ou au plus loin une sœur – de C. *Sallustius Crispus*.

⁶⁵ *PIR*² p 149.

⁶⁶ Seule la rareté du gentilice *Passienus* en combinaison avec le très banal *cognomen Rufus* autorise ce rapprochement sur lequel on n'insistera guère.

*Passennus Paulus*⁶⁷. Cet homme serait de surcroît un descendant et compatriote de Properce, qui était originaire d'Assise. Or une inscription d'Assise⁶⁸ nous fait connaître un *C. Passennus Paullus Propertius Blaesus* que l'on identifiera avec le chevalier ami de Pline⁶⁹. Sa polyonymie suggère plusieurs réflexions. Elle est tout d'abord le signe d'une évidente volonté de revendiquer un lien avec la famille des *Propertii* et incite à croire Pline lorsqu'il dit que son ami est un descendant – direct ou indirect – de Properce. Le destin même de la *gens Propertia* au I^{er} siècle, tel que l'ont retracé M. Gaggiotti et L. Sensi⁷⁰, semble ne plus être sénatorial à partir du milieu de ce siècle : que ce nom réapparaisse dans la nomenclature d'un chevalier de l'époque de Trajan est peut-être significatif de vicissitudes connues par cette *gens* ou plutôt du destin de branches particulières. *C. Passennus Paullus Propertius Blaesus* est en tout cas inscrit dans la tribu *Sergia*, qui est celle d'Assise ; il y a donc lieu de penser qu'il est originaire de cette cité. Sa nomenclature peut s'expli-

⁶⁷ Plin., *Ep.* VI, 15, 1 (ed. A.-M. Guillemin) : *Passennus Paulus, splendidus eques Romanus et in primis eruditus, scribit elegos. Gentilicium hoc illi, est enim municeps Properti atque etiam inter maiores suos Propertium numerat.* « Le distingué chevalier romain Passennus Paulus un homme d'une culture singulière, écrit des vers élégiaques ; c'est pour lui un héritage de famille, car il est compatriote de Properce et il compte même Properce parmi ses ancêtres » ; Plin., *Ep.* IX, 22, 1-3 (ed. A.-M. Guillemin) : *Magna me sollicitudine adfecit Passenni Pauli uoletudo et quidem plurimis iustissimisque de causis. Vir est optimus, honestissimus, nostri amantissimus ; praeterea in litteris ueteres aemulatur, exprimit, reddit, Propertium in primis, a quo genus ducit, uera suboles eoque simillima illi, in quo ille praecipuus. Si elegos eius in manus sumpseris, leges opus tersum, molle, iucundum et plane in Properti domo scriptum. Nuper ad lyrica deflexit, in quibus ita Horatium, ut in illis illum alterum effingit. Putes, si quid in studiis cognatio ualet, et huius propinquum. Magna uarietas, magna mobilitas. Amat ut qui uerissime, dolet ut qui impatientissime, laudat ut qui benignissime, ludit ut qui facetissime, omnia denique tamquam singula absoluit.* « J'ai été bien inquiet de la maladie de Passienus Paulus, et cela pour plusieurs raisons fort légitimes. C'est le meilleur des hommes ; le plus vertueux, le plus tendrement attaché à moi ; de plus, dans les lettres il prend les anciens pour modèle, les imite, nous les rend, Properce tout le premier dont il tire son origine, étant son vrai descendant et lui ressemblant surtout par ce qui est le privilège de ce poète. Ouvrez-vous ses vers élégiaques ? vous lirez une œuvre exquise, tendre, agréable et tout à fait écrite dans la maison de Properce. Depuis quelque temps il s'est tourné vers la poésie lyrique dans laquelle il imite Horace, comme dans l'autre il imitait l'autre poète. On croirait, si dans les lettres la parenté a un sens, qu'il est parent aussi de cet écrivain. Beaucoup de variété, beaucoup de souplesse ; il exprime l'amour comme les plus tendres, la douleur comme les plus sensibles, il loue comme les plus bienveillants, il plaisante comme les plus spirituels ; en un mot tout ce qu'il fait est achevé comme s'il ne faisait rien d'autre ». Les manuscrits le nomment indifféremment Passennus, Passenius, Passienus ou Passienius.

⁶⁸ *CIL*, XI, 5405 (*ILS*, 2925 ; G. Forni (ed.), *Epigrafi lapidarie romane di Assisi*, Pérouse, 1987, n°47), Assise : *C(aio) Passenno*, | *C(aii) f(filio)*, *Serg(ia tribu)*, | *Paullo* | *Propertio* | *Blaese*.

⁶⁹ À son sujet, voir en dernier lieu la notice *PIR*² P 141.

⁷⁰ *Ascesa al senato e rapporti con i territori d'origine. Italia : regio VI (Umbria)*, in *EOS*, II, Tituli 5, 1982, p. 245-274, en particulier p. 262-263. Un *Propertius Celer*, préteur en 15 ap. J.-C., pourrait être lié à la famille de Properce, de même qu'un *Sex. Caesius Propertianus*, de rang équestre, est connu à la fin du règne de Néron (sur ce dernier personnage, voir S. Demougin, *Prosopographie des chevaliers romains julio-claudiens*, *CEFR* 153, Rome, 1992, n°711, p. 610-611). *Sex. Caesius Propertianus* est connu par une inscription de *Mevania* en Ombrie (*CIL*, XI, 5028 = *ILS*, 1447) ; il n'est pas nécessaire de croire que l'*agnomen* *Propertianus* soit indicatif d'une adoption : sa mère peut avoir été une *Propertia*, et son onomastique rendrait compte d'une alliance entre deux familles appartenant aux élites ombriennes.

quer de deux façons : ou bien il est le fils d'un *Passennus* et d'une *Propertia*⁷¹, ou bien il est né d'un *Propertius* et d'une *Passenna*, selon une pratique plus fréquente qu'on ne veut bien le penser, qui fait qu'il est possible de reprendre le gentilice de sa mère en première position dans une nomenclature polyonyme⁷². J'avouerais que la deuxième possibilité – celle d'un mariage entre un *Propertius* et une *Passenna* – aurait davantage ma faveur : le *Propertius* serait de rang équestre et aurait pu épouser une *Passenna* fille de sénateur (et le consul II de 44, *C. Passienus Crispus Equi*[- - -], éventuel fils d'un *Passienus Rufus* consul en 4 av.J.-C. et chaînon manquant entre le consul de 4 av.J.-C. et l'ami homonyme de Fronton, serait à même d'avoir sous Trajan un petit-fils chevalier probablement déjà assez âgé pour jouir d'une réputation littéraire bien ancrée – et donc né au plus tard vers 60-70). Le fils de ce *Propertius* et de cette *Passenna* aurait ainsi placé en première position des éléments onomastiques empruntés à la famille de sa mère socialement plus prestigieuse. Cette hypothèse me paraît de surcroît appuyée par le rang équestre des *Propertii* attestés à partir de la fin de l'époque julio-claudienne, tandis que, à l'exception du chevalier ami de Pline, les *Passenii* connus aux I^{er}-II^e siècles sont tous sénateurs. *C. Passennus Paullus Propertius Blaesus* aurait ainsi tenu de son père le nom *Propertius*, son inscription dans la tribu *Sergia* (ce qui impliquerait que les *Passenii* ne sont pas nécessairement originaires d'Assise, mais que le serait le seul rameau issu d'une alliance entre un *Propertius* et une *Passenna*) ainsi que le rang équestre, tandis que sa mère était de naissance sénatoriale⁷³. Quoi qu'il en soit, est attesté sous Trajan un chevalier bien en vue nommé *Passennus* et susceptible de transmettre ce nom à des membres des deux premiers ordres à l'époque antonine.

Une inscription de *Thugga*⁷⁴ mentionnant un tribun nommé *Passienus Rufus* vient, de manière convaincante⁷⁵, d'être redatée du règne de Marc Aurèle : ce tribun de la *Legio XII Fulminata* est fils d'un *Passienus Rufus* avec lequel les *Thuggenses* entretenaient un lien d'amitié. Sur la foi de cette nouvelle datation, le père ne doit plus être identifié avec *L. Passienus Rufus* consul en 4 av.J.-C. et proconsul d'Afrique vers 3 ap.J.-C. On a donc, au II^e siècle,

⁷¹ Éventuellement, il peut aussi avoir été, par son père ou par sa mère, le petit-fils d'une *Propertia*, mais dans la mesure où ne figurent dans sa nomenclature que deux gentilices (dont l'un en position de *cognomen*), on pensera plutôt que l'un provenait de son père et l'autre de sa mère (au lieu de penser à la reprise d'un élément onomastique appartenant à une grand-mère et se retrouvant dans l'onomastique d'un petit-fils sans avoir été le gentilice d'un des deux grands-pères ou même inclus dans la nomenclature du père ou de la mère).

⁷² Sur ces pratiques, voir plus haut note 31.

⁷³ Si le père – ou le grand-père – de sa mère était le consul II de l'année 44 connu comme s'appelant *C. Passenius Crispus* ou *C. Sallustius Passenius Crispus*, un rapprochement avec un frère arvale attesté sous les Flaviens et nommé *P. Sallustius Blaesus* serait susceptible d'expliquer le dernier élément de la nomenclature de *C. Passennus Paullus Propertius Blaesus*, mais on ne forcera pas ce rapprochement.

⁷⁴ *CIL*, VIII, 26580 : *Passieno Ru*[fo, tribuno mil(itum)] | *legionis XII Fulminatae, Pas[sieni]* | *Rufi filio, [Thug]genses pro [ami] | citia quae iis [am] | patre libentes | dederunt.*

⁷⁵ Voir V. Bouard, N. Demaison, L. Maurin, *CIL*, VIII, 26580 et l'écriture « africaine », in M. Khanoussi, L. Maurin (edd.), *Dougga (Thugga). Études épigraphiques*, Ausonius 1, Bordeaux, 1997, p. 209-227, leur étude rendant périmée la notice *PIR*² P 150.

deux *Passieni Rufi*, père et fils, sénateurs, étroitement liés à *Thugga* (vraisemblablement par des liens de patronat). L'un d'eux (plutôt le père) doit être identifié avec l'ami de Fronton nommé *Passienus Rufus* dont le rang nous est inconnu mais dont on fera un sénateur en vertu de cette homonymie.

Est contemporanément connu *Q. Passienus Licinus*, consul suffect en 149⁷⁶. Son prénom et son *cognomen* apparaissent comme des nouveautés dans le réservoir onomastique de la *gens Passenia* ; ce sénateur né à la fin du règne de Trajan⁷⁷ est probablement le père (éventuellement le grand-père) du *Passienus Licinianus* attesté à *Grumentum*⁷⁸ et à qui l'on prêtera le rang sénatorial. On sait donc que la *gens Passenia* fait toujours partie du Sénat sous les règnes d'Antonin et de Marc Aurèle.

Le dernier membre de la famille qui se laisse entrevoir avec quelque précision est une clarissime, nommée *Passiena Petronia*⁷⁹ dont deux héritiers clarissimes produisent des briques vers l'époque du règne de Commode ou des Sévères⁸⁰. On doit donc supposer, sinon que cette clarissime était elle-même

⁷⁶ *PIR*² P 147 où il est enregistré, à tort semble-t-il, comme *Q. Passienus Licinius* alors que l'édition du diplôme militaire (*CIL*, XVI, 97) qui fait connaître son nom dans une datation consulaire le nomme bien, dans cette paire consulaire, *Q. Passieno Licino*.

⁷⁷ La question se pose de savoir s'il faut en faire un fils – ou plutôt un petit-fils –, entré dans le Sénat, du chevalier ami de Pline attesté sous Trajan, ou bien un descendant, par un autre rameau, des consuls de 4 av. J.-C. et de 44, et un proche parent de son contemporain *Passenius Rufus* ami de Fronton.

⁷⁸ Je remercie M. Munzi de m'avoir communiqué le nom de ce sénateur livré par une pierre récemment retrouvée et à laquelle il consacre un article actuellement sous presse dans le *Bolletino archeologico*. J'avais remis à M. Munzi l'arbre généalogique auquel j'étais alors arrivé. J'en ai depuis modifié quelques données, et on considérera que le *stemma* des *Passieni* donné ici (fig. 5) représente une mise en ordre de la documentation disponible à laquelle je me suis pour l'heure arrêté.

⁷⁹ Sur cette femme voir *FOS* 599 et *PIR*² P 140.

⁸⁰ Le dossier relatif à *Passiena Petronia* et aux briques produites par ses deux héritiers clarissimes est le suivant. *CIL*, XV, 419 (*ILS*, 8661 c) : *Ex praedi(i)s heredum (duorum) c(larissimorum) u(i)rorum Passeni|ae Petroniae c(larissimae) f(eminae), neg(otiatore) Val(erio) Catullo*. Cette estampille comporte trois lignes concentriques ; la dernière, située au centre, porte les lettres CF dans lesquelles on lira l'expression du clarissimat de *Passenia Petronia*, lecture à laquelle invite le clarissimat de ses deux héritiers hélas anonymes. Ces deux lettres sont incluses dans un croissant orné de cinq étoiles. Le *negotiator Valerius Catullus* mentionné par cette estampille apparaît sur une autre estampille : *CIL*, XV, 416 : *Ex prae(dis) Hort(e)n(s)ii Paulin(i), c(larissimi) u(iri), fig(linis) Egnat(ii) Clem(entis), | neg(otiatore) Valerio Catullo*. Ce timbre est orné d'un *signum* représentant un croissant et quatre étoiles. Le nom du propriétaire qu'il fait apparaître est connu par deux autres estampilles : *CIL*, XV, 415 : *Ex praedi(i)s Hort(ensii) Paulini, de figu(linis) | Propet(ianis), neg(otiante) Aur(elia) Antonia* ; *CIL*, XV, 417 : *Ex pr(a)edio Hort(e)n(s)i(i) Pauli|ni, neg(otatione) Metili(i) Procl(i)*. Ce dernier timbre est orné d'un *signum* représentant un croissant. Il porte le nom d'un *negotiator Metilius Proclus* travaillant pour le clarissime *Hortensius Paulinus* lui-même lié à l'exploitation des *figlinae Propetianae*. Or une autre estampille livre à la fois le nom du *negotiator Metilius Proculus* et des *figlinae Propetianae* : *CIL*, XV, 418 : *Ex fig(linis) Propetianis, | negot(iatore) Metilio Proculo, figul(o) Zos(imo) An()*. La paléographie ainsi que la typologie des ces estampilles à très petit orbicule invitent à une datation allant des années 180 aux années 210. Les divers personnages mentionnés, le nom des *figlinae* ainsi que les *signa* assez similaires utilisés, font penser à une production plutôt homogène, rapprochée dans le temps. On considérera que la période d'activité des deux héritiers clarissimes de *Passenia Petronia*, qui recouraient aux services du *negotiator Valerius Catullus*, n'était pas trop éloignée dans le temps de celle

une productrice de briques, du moins qu'elle a laissé à ses héritiers des domaines sur lesquels des briques ont été ultérieurement produites. D'après la typologie de cette production, *Passiena Petronia* était déjà morte dans les années 180-210, ce qui est une fourchette hélas bien large. On peut penser (encore que ce ne soit pas sûr) que ses deux héritiers appartenaient à sa famille, mais à un degré qui nous échappe d'autant plus que leur identité n'est pas assurée dans un cas, connue dans l'autre. En tout cas, l'onomastique de *Passiena Petronia* montre qu'un membre sénatorial de la *gens Passiena* était encore attesté à la fin du II^e siècle.

De manière plus complexe, on doit lui supposer un contemporain, dont le nom exact reste inconnu mais peut être reconstitué à partir de recoupements pertinents. On ne reprendra que les grandes lignes du raisonnement tracé par d'autres et qu'a commodément présenté M.-Th. Raepsaet-Charlier⁸¹. Une inscription de *Grumentum*⁸² nous fait connaître un polyonyme nommé *C. Passienius Cossonius Scipio Orfitus*, fils de *Caius* et inscrit dans la tribu *Scaptia*⁸³. Ce curateur de *Sutrium*⁸⁴ porte des éléments onomastiques (*Scipio*,

du clarissime *Hortensius Paulinus* dont *Valerius Catullus* était aussi le *negotiator*. La chronologie relative des estampilles se laisse assez mal cerner : il est impossible de savoir si l'activité d'*Hortensius Paulinus* est ou bien exactement contemporaine de celle des deux héritiers clarissimes de *Passenia Petronia* (auquel cas il pourrait être l'un d'eux), ou bien légèrement antérieure ou bien légèrement postérieure. Or la séquence onomastique *Hortensius Paulinus* renvoie à la nomenclature d'un préteur urbain : *CIL*, VI, 318 : *Herculi In|uicto, M(arcus) Cassius | Hortensius | Paulinus, pr(aetor) ur(banus), | XVuir sacris | faciundis, | donum dedi*. Ce *M. Cassius Hortensius Paulinus* (*PIR*² H 211) doit compter parmi les héritiers de *Passiena Petronia* et appartient à une famille vraisemblablement originaire de Transpadane (G. Alföldy, *Senatoren aus Norditalien*, in *EOS*, II, *Tituli* 5, 1982, p. 309-367, en particulier 360-361). Il est donc fort possible qu'une branche de *Cassii* soit liée à *Passenia Petronia* : les deux *clarissimi uiri* qui en sont les héritiers pourraient en être de proches parents (mari et fils, deux fils, deux petits-fils, deux neveux, deux cousins, gendre et petit-fils). Un quelconque rapport entre les *Propertii* dont *Passenia Petronia* est susceptible de descendre et les *figlinae Propetianae* où est actif le *negotiator* d'un de ses héritiers serait par trop douteux (bien que le nom *Propetius*, dont serait dérivée l'appellation de ces *figlinae*, soit en lui-même des plus obscurs).

⁸¹ FOS 287 (et *stemma* XXXVIII).

⁸² *CIL*, X, 211, *Grumentum* : *C(aio) Passienio, C(aii) f(ilio) Scap(tia tribu), | Cossonio Scipioni | Orfito, c(larissimo) u(iro), auguri | publ(ico) p(opuli) R(omani), | adlec(to) inter patric(ios), praet(ori) | candid(ato), cur(atori) r(ei) p(ublicae) S(fu)|trinorum, q(uaestori) urb(ano), | Xuir(o) scit(ibus) <sic> iud(icandis), | seuiro equit(um) Rom(anorum), | populus aere conl(ato) d(ecreto) d(ecurionum)*. C'est aussi à *Grumentum* qu'est attesté *Passienus Licinianus*, probable fils de *Q. Passienus Licinus* consul en 149 : cette famille a donc des liens étroits avec *Grumentum* pendant la deuxième moitié du II^e siècle ainsi qu'à l'époque sévérienne.

⁸³ On se souvient que *C. Passennus Paullus Propertius Blaesus* était inscrit dans la tribu *Sergia*, qui est celle d'Assise. *C. Passienius Cossonius Scipio Orfitus* - dont la nomenclature comporte la même séquence *C. Passenius* - est inscrit, lui, dans la tribu *Scaptia* (qui n'est pas celle de *Grumentum* où il est attesté). Cela renforcerait l'hypothèse selon laquelle *C. Passennus Paullus Propertius Blaesus* serait issu du mariage entre un *Propertius* chevalier assisate et une *Passenia* de rang sénatorial. On soulignera en tout cas qu'il devait exister au II^e siècle au moins deux branches de porteurs du nom *Passienius* et susceptibles d'avoir connu des destins différents.

⁸⁴ F. Jacques, *Curateurs*, n°29, p. 80-81. La reconstitution généalogique de F. Jacques qui fait intervenir une adoption de notre individu par *L. Cossonius Eggus Manullus* et l'assimile à

Orfitus) d'une grande famille des I^{er}-II^e siècles, celle des *Cornelii Scipiones* (chez lesquels sont aussi diffusés les éléments *Cethegus*, *Cethegilla*, *Salvidienus*, éventuellement *Praetextatus*). Le nom *Cossonius* met aussi sur la piste des *Cossonii* alliés à des *Eggi Marulli*. La reconstitution généalogique que l'on peut proposer est donc la suivante : une *Cornelia*, issue de la famille des *Cornelii Scipiones*, a épousé *L. Cossonius Eggius Marullus*, patricien originaire d'*Aeclanum*⁸⁵, consul ordinaire en 184 et par la suite proconsul d'Afrique. De ce mariage serait née, outre *Cossonius Scipio Orfitus* légat de son père lors de son proconsulat d'Afrique en 198-199, une *Cornelia Marullina*, qui a épousé un *C. Passienius* pas autrement connu mais qu'il faut postuler en raison de l'onomastique de leur fils, *C. Passienius Cossonius Scipio Orfitus*, fils de *Caius*. Ce dernier a repris en majeure partie l'onomastique de sa famille maternelle, plus prestigieuse que sa famille paternelle. Il a été adlecté parmi les patriciens : cela montre que les *Passienii* étaient plébéiens, et que l'*adlectio inter patricios* était d'autant plus justifiée par le fait qu'il descendait par sa mère de lignages patriciens comme les *Eggi Marulli* et les *Cornelii Scipiones*⁸⁶. Grâce à ce dernier groupe familial, on rejoint l'époque sévérienne et le milieu patricien. Dans la mesure où *C. Passienius Cossonius Scipio Orfitus* est attesté à *Grumentum* tout comme *Passienius Licinianus* probable fils de *Q. Passienius Licinus* consul en 149, on rattachera son père à ce rameau de *Passienii*, bien qu'il soit difficile de proposer un échelonnement exact des générations⁸⁷.

Ainsi, pendant tout le II^e siècle, sont attestés divers porteurs du gentilice *Passienius*, pour la plupart membres de l'ordre sénatorial (à une notable exception près). Il reste difficile de réunir entre eux ces rameaux à cause des

Cossonius Scipio Orfitus légat de son père proconsul d'Afrique en 198-199 est beaucoup trop compliquée et peu satisfaisante (comme souvent quand on a rapidement recours à une adoption pour démêler une lourde nomenclature). On préférera suivre M.-Th. Raepsaet-Charlier et faire de *Cossonius Scipio Orfitus* un oncle maternel de notre *Passienius*, et de *L. Cossonius Eggius Marullus* son grand-père maternel. Sa mère aurait épousé un *C. Passienius* plébéien pas autrement connu et inscrit dans la tribu *Scaptia* où son fils a été inscrit par la suite. C'est du moins la meilleure interprétation possible de l'état actuel de la documentation (suivie en dernier lieu par la notice *PIR*² P 144), mais on soulignera que l'*Histoire Auguste* dit que le père de Gordien I^{er} était un *Maecius Marullus* (*Gord.*, II, 2) et qu'il était un nouveau Scipion (*Gord.*, V, 7) ; or est connu, malheureusement mal daté, un clarissime nommé *Maecius Marullus*, tandis que le *nomen Maecius* est diffusé chez les *Eggi Marulli*, comme en témoigne la nomenclature de [*C. Eggius*] *Ambibulus Pom[ponius Lon]ginus Cassianus L. Maecius Pos[tumus]* honoré à *Aeclanum* (*CIL*, IX, 1123 = *ILS*, 1054) : un autre lien existe peut-être entre *Eggi Marulli* et *Cornelii Scipiones* qui pourrait quelque peu modifier les reconstitutions généalogiques.

⁸⁵ Sur cette famille, voir G. Camodeca, *EOS*, II, p. 132-134.

⁸⁶ Il est très vraisemblable que l'*adlectio inter patricios* pouvait être plus aisément consentie à ceux qui, par leur mère, disposaient déjà de tout un réseau de parentèles au sein de la *nobilitas* patricienne. C'est le cas du fils d'Hérode Atticus qui, par sa mère *Annia Regilla*, descendait d'une illustre famille patricienne. Je crois que c'est aussi le cas de *L. Caesonius Lucillus Macer Rufinianus*, fils de *C. Caesonius Macer Rufinianus* et de *Manilia Lucilla*.

⁸⁷ Le père de *C. Passienius Cossonius Scipio Orfitus* pourrait être le fils de *Passienius Licinianus* et donc le petit-fils de *Q. Passienius Licinus* consul en 149. On soulignera que ce père malheureusement anonyme avait pour prénom *Caius*, tout comme le chevalier *C. Passenius Paullus Propertius Blaesus* ami de Pline et originaire d'Assise (au moins par le biais des *Propertii*).

lacunes de la documentation. On proposera, à titre expérimental, de replacer les membres attestés de cette *gens* sur un *stemma* général (fig. 5).

Ce rapide tour d'horizon – qui ne saurait tenir lieu de monographie familiale – montre qu'il faut insister sur le jeu parfois assez mobile entre destins personnels et histoire familiale : si un individu se laisse replacer dans un contexte général familial et social, il ne saurait cependant s'y réduire. Les différences de rang ou d'inscription dans une tribu sont là pour rappeler qu'une *gens* peut éclater en plusieurs rameaux connaissant des destins singuliers et qu'il ne faut jamais considérer une famille dans son ensemble comme un pesant monolithe.

Après ces quelque deux siècles d'histoire familiale des *Passienii*, apparaît donc *Clodius Passenianus*, qui occupe une charge consulaire sous Probus et qui a dû naître dans les années 230. Son onomastique, on l'a dit, rend compte d'une alliance entre *Clodii* et *Passenii*.

Nonii Arrii et Cornelii Scipiones

Or, un timbre sur brique retrouvé sur le territoire de Viterbe⁸⁸, porte le nom d'une polyonyme nommée *Cornelia Arria Sextia Praetextata, Servi filia*, qu'il convient de rapprocher d'une *Cornelia Praetextata* ayant fait une dédicace à Gordien III en 239⁸⁹. Dans la mesure où cette *Cornelia* est fille d'un *Servius*, prénom traditionnel des *Cornelii Scipiones*, et que ceux-ci au moins deux reprises ont contracté une alliance avec des descendants des *Licinii Calpurnii Pisones Frugi* chez qui plusieurs femmes ont porté le *cognomen Praetextata*, j'en déduis que *Cornelia Arria Sextia Praetextata* devait descendre de ces deux groupes familiaux.

D'autre part, en réétudiant une plaque opisthographe⁹⁰ portant des noms de proches membres de la famille de l'empereur Pupien – *M. Clodius Pupienus Maximus* –, il m'est apparu que l'on pouvait rapprocher la nomenclature d'une *clarissima puella* de cette famille, nommée *Pupienia Sextia Paulina Cethegilla*, de celle de *Cornelia Arria Sextia Praetextata*. En effet, ces deux polyonymes portent toutes deux l'élément *Sextia* ; le *cognomen Cethegilla*, qui donne *Cethegus* au masculin, est caractéristique de la famille des *Cornelii Scipiones Orfiti Cethegi* descendants des *Licinii Crassi Calpurnii Pisones Frugi* chez qui plusieurs femmes ont porté le *cognomen Praetextata* ; enfin, l'association des gentilices *Sextia* et *Arria* et du *cognomen Paulina* met sur la piste de la famille de *M. Nonius Arrius*

⁸⁸ *CIL*, XI, 6689, 62. Les lignes qui suivent reprennent une partie de la démonstration esquissée dans F. Chausson, *Un portrait de groupe avec dame* cit.

⁸⁹ *CIL*, VI, 1089.

⁹⁰ *CIL*, VI, 1087.

Paulinus, consul en 201, issu des *Nonii* de *Brixia*, fils d'une *Sextia Asinia Polla*⁹¹ et petit-fils d'une *Arria*⁹².

Ainsi, *Cornelia Arria Sextia Praetextata*, née d'une alliance entre un descendant des *Cornelii Scipiones* et d'une femme issue des *Nonii* de *Brixia*⁹³, tenait son gentilece et le *cognomen Praetextata* de sa famille paternelle⁹⁴, tandis que les

⁹¹ Cette clarissime (FOS 713), fille d'un *Titus*, serait issue d'une alliance entre un membre de la famille des *T. Sextii Laterani* et une descendante des *Asinii Polliones* dont la lignée se poursuit au II^e siècle (une étude est en préparation sur la continuité familiale des *Asinii Polliones* ; sur les *T. Sextii Laterani*, voir en dernier lieu O. Salomies, *Senatori oriundi del Lazio*, in H. Solin (ed.), *Studi epigrafici sul Lazio antico*, Acta Instituti Romani Finlandiae XV, Rome, 1996, p. 23-127, en particulier p. 74-75). À la suite d'une suggestion de Mme G. Di Vita-Évrard, il me paraît très vraisemblable d'expliquer l'apparition du *cognomen Paulinus* chez les *Nonii* de *Brixia* à la hauteur de la descendance de *Sextia Asinia Polla* par une dérivation de type agnominal menant de *Polla* à *Paulinus* / *Paulina*.

⁹² FOS 94. On regrettera particulièrement de ne pas savoir à quel rameau d'*Arrii* rattacher cette clarissime dont le nom était assez prestigieux pour être continûment repris par l'ensemble de sa descendance. Il semble qu'*Arria* soit un nom d'usage ; elle est ainsi attestée dans la dédicace que dresse son mari pour sa *salus* ; CIL, V, 4864 (ILS, 3986) : *Dis conseruatorib(us), | pro salute | Arriae suae | M(arcus) Nonius | Macrinus | consec(auit)* ; on voit que sur l'inscription elle n'est pas dotée d'un gentilece et d'un surnom, et c'est au point que l'on peut se demander si *Arria* est authentiquement son gentilece ou si ce n'est pas plutôt, dans sa nomenclature, un gentilece placé en position et valeur de *cognomen*, ce qui expliquerait que ce soit là son nom d'usage. Dès lors, ce nom *Arria* peut lui venir ou de son père ou de sa mère. Son mari est consul en 154, donc né vers 122. *Arria* est probablement née dans la seconde moitié des années 120. Or son fils, *M. Nonius Arrius Mucianus Manlius Carbo*, s'il reprend l'élément *Mucianus* de son grand-père paternel et l'élément *Arrius* de sa mère, a dû emprunter la séquence *Manlius Carbo* à *P. Manlius Carbo*, frère arvale attesté pour la première fois en 122 (cf. J. Scheid, *Le collège des frères arvales. Étude prosopographique du recrutement (69-304)*, Rome, 1990, n°94, p. 54-55). Dès lors, il semble que *P. Manlius Carbo* était ou le grand-père maternel de *M. Nonius Arrius Mucianus Manlius Carbo* (et il aurait épousé une *Arria* dont le nom aurait été transmis à sa fille qui serait une (*Manlia*) *Arria*), ou le frère d'une de ses deux grands-mères, c'est-à-dire un oncle maternel de son père *M. Nonius Macrinus* ou de sa mère *Arria* (la solution consistant à en faire un cousin germain de l'un de ses quatre grands-parents étant plus lointaine et plus compliquée). - Je n'exclus pas que les éléments *Arrius* et *Paulinus* présents dans l'onomastique des *Nonii* de *Brixia* puissent provenir d'*Arria Caesennia Paulina domina figlinarum* dans le deuxième tiers du II^e siècle (mais voir aussi la note précédente).

⁹³ Modifiant mon précédent point de vue, je ferais de la mère de *Cornelia Arria Sextia Praetextata* une fille du consul de 201 et une sœur de *M. Nonius Arrius Paulinus Aper* ; mais l'alternative demeure.

⁹⁴ Si l'on fait de *M. Nonius Arrius Paulinus Aper* et de la mère de *Cornelia Arria Sextia Praetextata* les enfants de *M. Nonius Arrius Paulinus* consul en 201, on doit admettre que l'on ne connaît pas l'épouse de ce dernier : il est loin d'être exclu que ce soit d'elle que proviennent les éléments *Praetextatus* et *Aper* que l'on retrouve dans l'onomastique de la génération suivante (on verrait en effet assez difficilement que ces polyonymes n'aient emprunté aucun élément de leur nomenclature à leur famille maternelle). Il est possible aussi que le *cognomen Praetextatus* provienne des *Asinii Polliones* dont descend la mère du consul de 201, *Sextia Asinia Polla* ainsi que le consul de 242 *C. Asinius Lepidus Praetextatus* qui est le contemporain de *Cornelia Arria Sextia Praetextata*, et ce d'autant plus que les *Asinii Polliones*, dont un rameau s'est implanté à Sardes, ont de fortes probabilités de descendre de *Calpurnii Pisones* porteurs de ce *cognomen*.

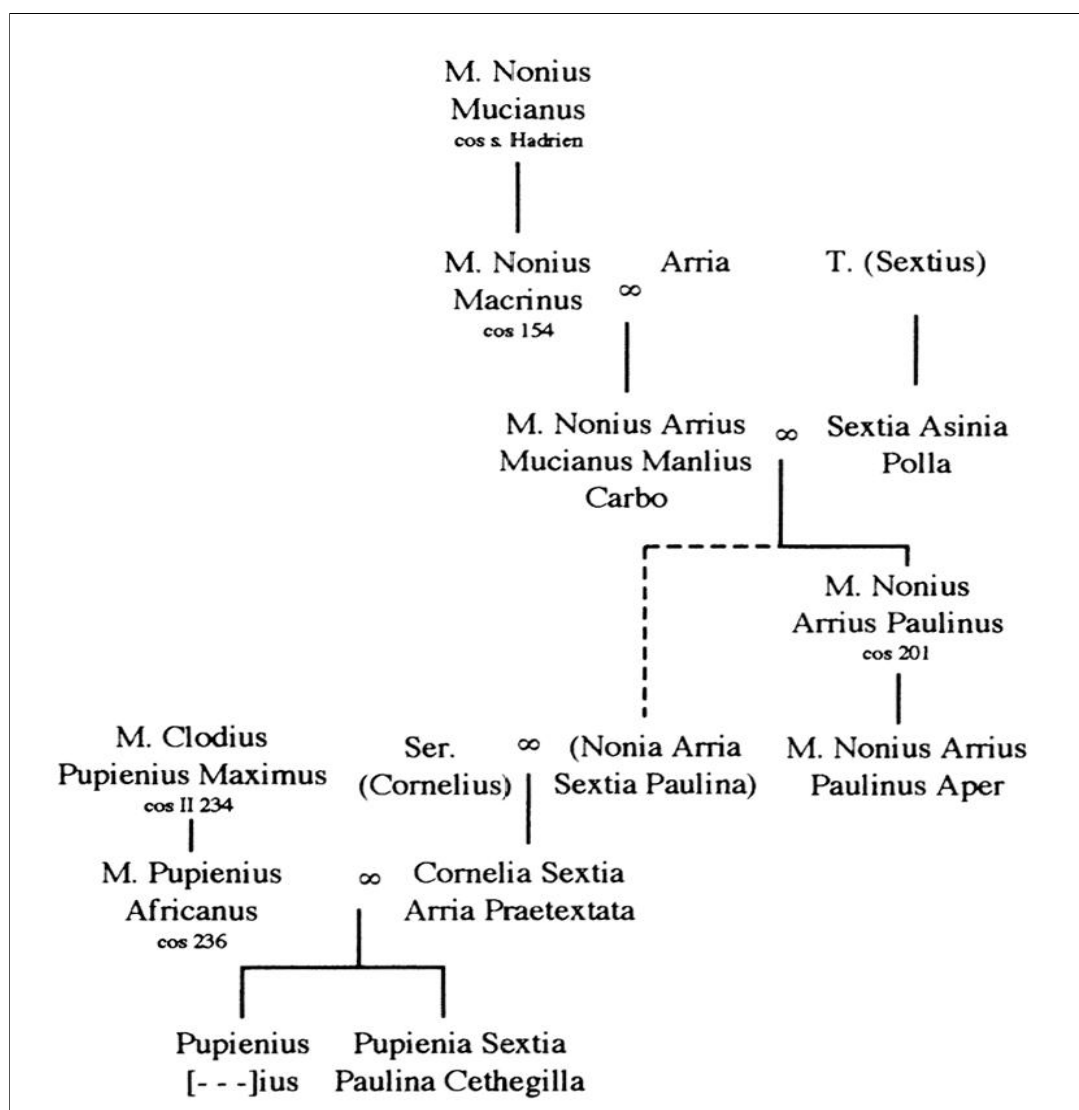


Fig. 6 : Les Nonii de Brixia et les Clodii Pupieni

éléments *Arria* et *Sextia* provenaient de sa famille maternelle⁹⁵. Elle a épousé un fils du futur empereur *M. Clodius Pupienius Maximus* (plutôt *M. Pupienius Africanus*, consul en 236, que *T. Clodius Pupienus Pulcher M[aximus]* pour lequel on peut postuler une autre épouse), et en a eu deux enfants connus par la susdite plaque opisthographe, un *clarissimus puer* nommé *Pupienius [- -]ius* et *Pupienia Sextia Paulina Cethegilla*. Cette dernière a reçu son gentilice de son père, tandis que de sa famille maternelle elle reprenait les éléments *Cethegilla*

⁹⁵ J'avais, pour identifier la famille paternelle de Cornelia Praetextata entre les différents rameaux de Corneli Scipiones, proposé une solution que j'avais qualifiée de « quelque peu désespérée » (p. 340) et qui consistait à lui attribuer un frère nommé *Asinius Lepidus* père d'un *C. Asinius Lepidus Praetextatus* consul en 242. Une nouvelle inscription de Sardes ainsi que l'onomastique de *Clodius Passenianus* qui, on le verra, fait office de chaînon manquant, permettent désormais d'écarter cette solution trop abrupte.

(de son grand-père)⁹⁶ et *Sextia Paulina* (de sa grand-mère), une telle valorisation de l'onomastique maternelle n'ayant rien pour surprendre dans l'onomastique féminine sénatoriale. On obtient donc, à la suite de ces divers recoupements, un *stemma* rendant compte de l'ensemble de l'onomastique de la mère et de la fille (fig. 6).

Certes, des remaniements restent possibles (on peut proposer, en allongeant les générations, de faire de la mère de *Cornelia Praetextata* une sœur et non une fille de *M. Nonius Arrius Paulinus* consul en 201, de même que le quasi homonyme *M. Nonius Arrius Paulinus Aper* est peut-être son neveu et non son frère). Ces nuances – qui restent importantes dès qu'il s'agit de retracer avec précision l'histoire de la famille – n'ont pas grande influence sur la reconstitution des mécanismes de transmission onomastique, le point capital étant de démêler l'écheveau et l'ordre chronologique des alliances matrimoniales entre grandes Maisons.

À ce titre, les difficultés sont bien plus ardues si l'on cherche à identifier la famille paternelle de *Cornelia Praetextata*. En effet, on la sait fille d'un *Servius*, ce qui permet de renvoyer aux *Cornelii Scipiones Orfiti Cethegi* dont c'est là le prénom traditionnel. Or cette famille, très active et prolifique aux I^{er}-II^e siècles, s'est divisée en plusieurs rameaux (voir la fig. 7)⁹⁷, au point qu'il devient tout à fait délicat de choisir l'un d'eux plutôt qu'un autre, la lignée strictement patrilinéaire ou bien les rameaux qui ont repris, d'une aïeule *Cornelia*, l'onomastique des *Cornelii Scipiones*, c'est-à-dire les *Calpurnii Scipiones Orfiti*, les *Gavii* et les *Claudii Saethidae*, ou encore les *Cossonii* et les *Passienii*⁹⁸,

⁹⁶ Comme *cognomen* masculin, *Cethegus* n'est pas le plus diffusé parmi les *Cornelii Scipiones*, bien qu'il soit caractéristique de cette *gens* et fasse immédiatement penser à elle (il le sera plus au IV^e siècle). En revanche, *Cethegilla* est le *cognomen* féminin de prédilection que l'on retrouve chez presque toutes les *Corneliae* nées dans cette famille sous les Antonins. On soulignera, en y revenant plus tard, que les filles reprenaient de préférence – et transmettaient à leurs descendants – l'onomastique des *Cornelii Scipiones*, même lorsqu'elles en descendaient seulement par leur mère, au point que, dans leur nomenclature, pouvait n'apparaître aucun élément de l'onomastique de leur père. Révélatrice du prestige de la *gens*, cette pratique, qui multiplie les cas d'homonymie, ne favorise guère les identifications des différents rameaux.

⁹⁷ Ce *stemma* est inspiré des *stemmata* V et XXXVIII dressés par M.-Th. Raepsaet-Charlier, certains rameaux me paraissant poser bon nombres de problèmes qui sont loin d'être définitivement résolus, malgré les progrès acquis grâce à G. Alföldy et à M.-Th. Raepsaet-Charlier et sûrement en raison d'une documentation défectueuse ou d'interprétation rendue délicate par des homonymies répétées. C'est à titre tout à fait provisoire que je propose un nouveau *stemma* pour les *Gavii* en particulier (*stemma* V), dans la mesure où il me paraîtrait étrange, alors que l'onomastique des *Cornelii Scipiones* est amplement reprise par les Maisons qui leur sont alliées au détriment parfois de l'onomastique originale de ces Maisons, que seulement les arrière-petits-enfants de *Cornelia Cethegilla Aemilia Plancina* (FOS 281) puissent – et de manière alors particulièrement insistante – reprendre l'onomastique des *Cornelii Scipiones*. Je ne prétends donc pas être arrivé à une solution qui au demeurant ne pourrait surgir que d'un traitement de nature monographique de l'ensemble de la documentation relative à cette *gens*.

⁹⁸ D'autres grandes Maisons portent des éléments onomastiques caractéristiques des *Cornelii*, comme les *Vettii*, les *Aquilii* et les *Sextii Laterani*, mais il reste difficile de déterminer avec précision à quelle hauteur s'effectuent ces diverses alliances.

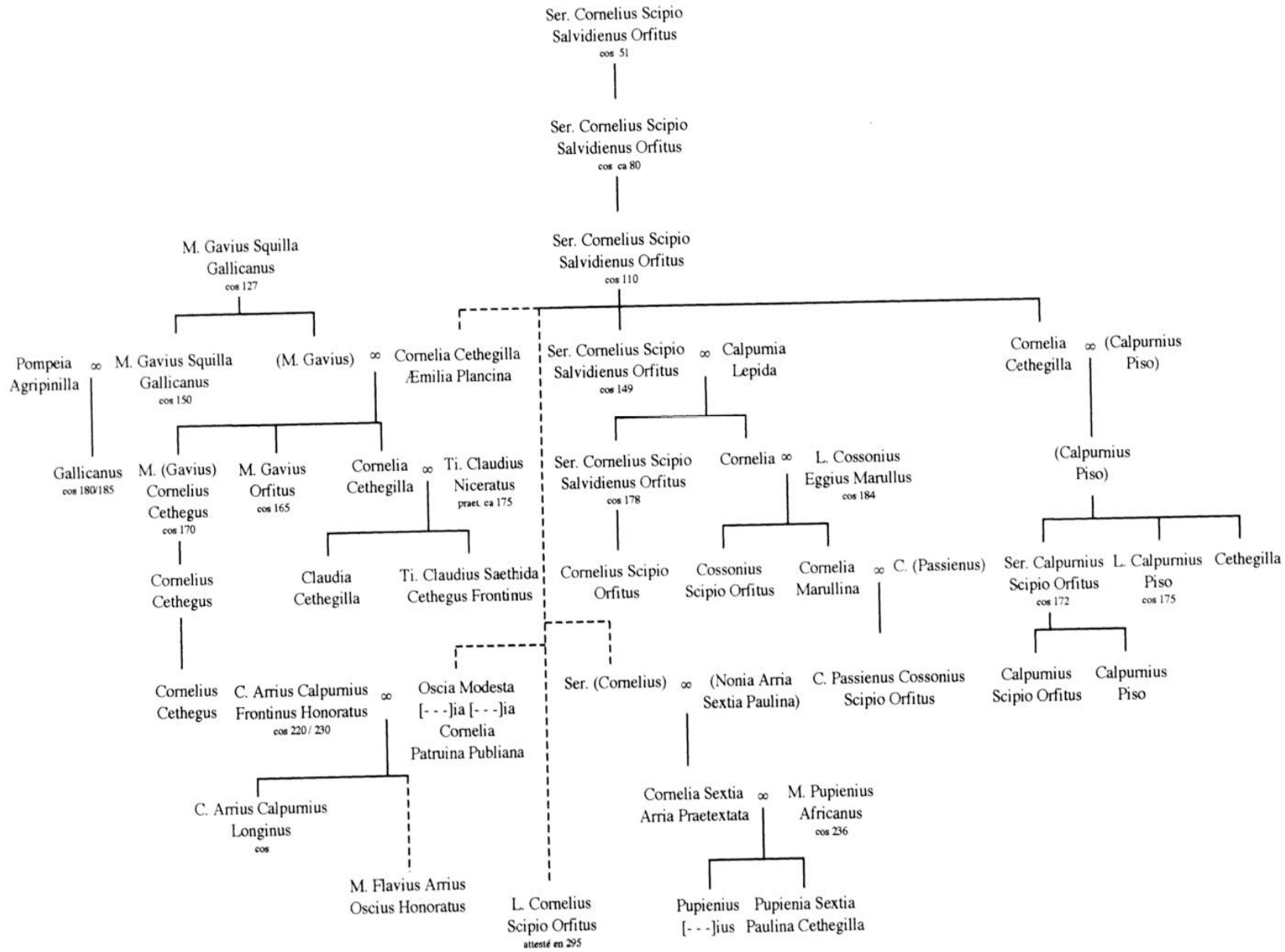


Fig. 7 : Les divers rameaux des *Cornelli Scipiones Cethegi Orfiti* au II^e siècle

pour ne même pas parler des *Arrii Calpurnii* qui descendent de la clarissime *Oscia Modesta* [- - -]ia [- - -]ia *Cornelia Patruina Publana*⁹⁹. Le prestige des *Cornelii Scipiones* était tel que leur onomastique a été surabondamment reprise par leurs descendants, fussent-ils par voie matrilineaire, en particulier par les femmes dont la nomenclature pouvait reproduire celle de leur mère ou de leur aïeule, au point que parfois, dans les dénominations d'usage, le gentilice primordial de la Maison alliée aux *Cornelii* s'efface, à la génération suivante, au profit de l'onomastique des Scipions qui envahit des nomenclatures usuelles abrégées par commodité¹⁰⁰. Dès lors, les moyens d'identifier avec précision une branche particulière restent très réduits.

Clodius Passenianus comme chaînon manquant

Après avoir clos mon enquête sur des conclusions provisoires, l'existence d'un *Clodius Passenianus* m'a paru mériter une réouverture du dossier. Il peut en effet apparaître comme un chaînon manquant autorisant une sorte de triangulation onomastique dont le principe est très simple, si du moins l'on respecte une unité de temps et de rang social, et en recourant à des éléments onomastiques point trop répandus.

La nomenclature de *Clodius Passenianus* est l'indice, on l'a souligné, qu'il y a eu une alliance entre des *Clodii* et des *Passenii*. Une branche des *Cornelii Scipiones* s'est alliée à des *Passenii*. *Cornelia Praetextata*, descendante des Scipions dont elle transmet une partie de l'onomastique à sa fille¹⁰¹, a épousé un fils de *M. Clodius Pupienus Maximus*, attestant ainsi d'une alliance entre *Cornelii Scipiones* et *Clodii*. On obtient donc les trois alliances suivantes :

- entre des *Clodii* et des *Passenii* ;
- entre des *Cornelii Scipiones* et des *Passenii* ;
- entre des *Cornelii Scipiones* et des *Clodii*.

Dès lors, n'est-il pas plus économique, en les échelonnant dans le temps, de résoudre ces trois alliances en deux ? Si, de l'alliance entre les *Cornelii Scipiones* et les *Passenii* (par l'intermédiaire des *Cossonii*), est né le père de *Cornelia*

⁹⁹ Cette clarissime (*PIR*² O 155), pour être native d'*Aviocala* (*CIL*, VIII, 23832), n'en a pas moins rédigé en grec sa propre épitaphe versifiée retrouvée à Rome (*IG*, XIV, 1960 = *IGR*, I, 336) et dans laquelle elle se dit fièrement descendante des Scipions, ce que confirme l'élément *Cornelia* inclus dans sa longue nomenclature hélas trop lacunaire pour qu'on puisse la rattacher à un rameau précis de *Cornelii Scipiones*.

¹⁰⁰ Ainsi des *Gavii* ou des *Calpurnii*. De même une *Calpurnia Lepida* (*FOS* 179) est dite, dans une inscription (*CIL*, VI, 14235), épouse d'un *Orfitus* que l'on est bien en peine d'identifier avec certitude ou même probabilité, tant est grand le flottement onomastique et chronologique.

¹⁰¹ L'élection du *cognomen* *Cethegilla* pour marquer l'appartenance à la famille des *Cornelii Scipiones* s'explique d'autant mieux que la pratique n'est pas attestée d'un usage féminin des *cognomina* *Scipio* (qui pourrait donner « *Scipioniana* » comme *Glabrio* donne *Glabrioniana*) et *Orfitus* dans cette famille. Le gentilice *Cornelia* et le *cognomen* *Cethegilla* restent donc les deux seuls moyens pour une femme de marquer son rattachement à cette *gens*, avec, éventuellement, l'expression d'une filiation caractéristique comme *Servi filia*.

Praetextata, celui-ci pourrait être, *exempli gratia*, un Ser. « *Passienus Cossonius Scipio Orfitus* ». Sa fille, épouse d'un fils de M. *Clodius Pupienius Maximus*, pourrait donc avoir pour enfants non seulement *Pupienius* [- - -]ius et *Pupienia Sextia Paulina Cethegilla*, mais aussi un *Clodius Passenianus* qui tiendrait son gentilece de son père (et de son grand-père paternel) et son *cognomen* agnominal de son grand-père maternel fils d'un *Passienius*. On suivra donc la reconstitution esquissée sur la figure 8.

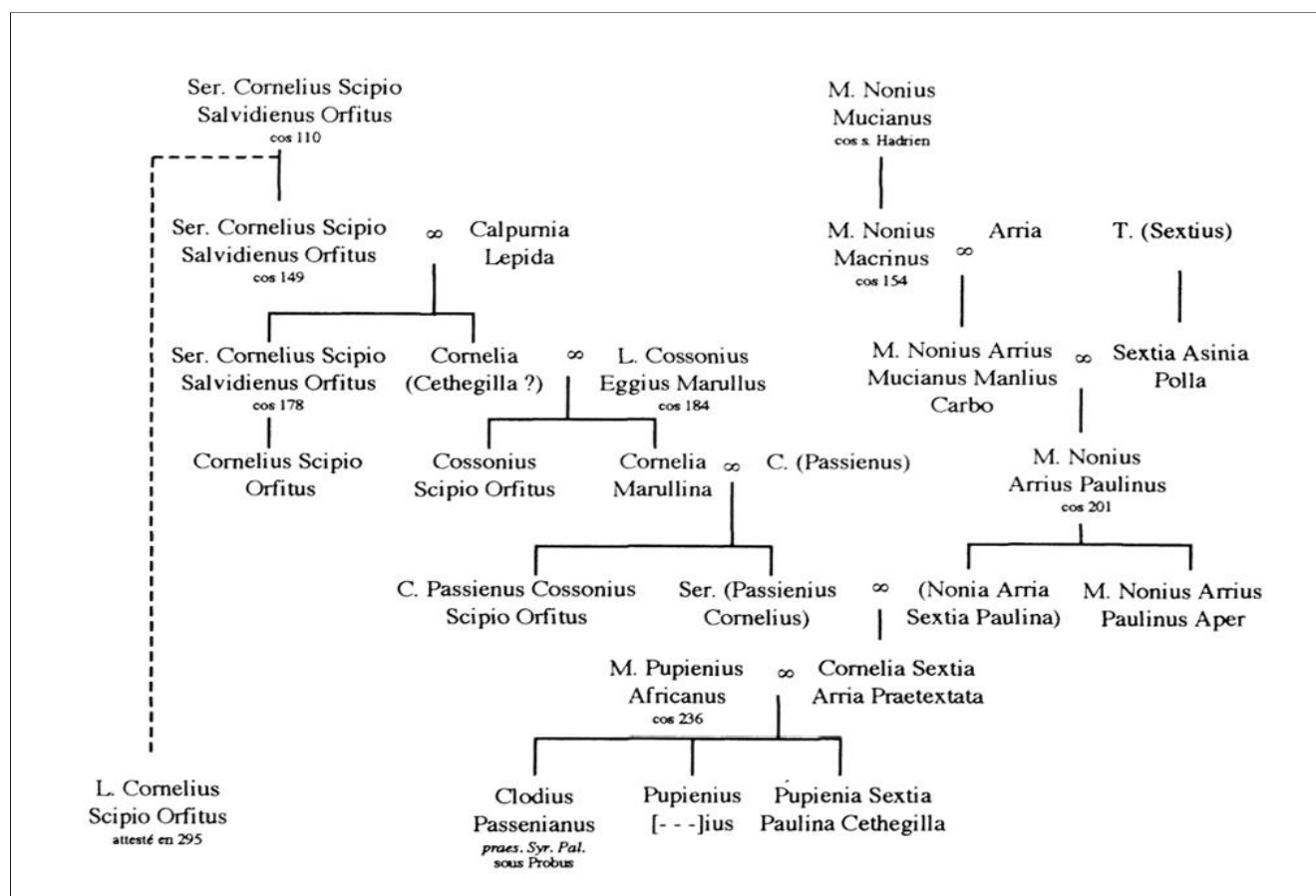


Fig. 8 : L'ascendance de Clodius Passenianus

L'échelonnement des générations vient renforcer la reconstitution, en admettant, pour les filles, un âge nuptial vers quatorze / quinze ans, pour les garçons un âge plus élevé, vers dix-huit / vingt ans, avec des cas très variables ¹⁰². Le patricien L. *Cossonius Eggus Marullus* est consul ordinaire en 184 ; il doit donc être né vers 151 / 152. Son fils *Cossonius Scipio Orfitus* est son légat lors de son proconsulat d'Afrique en 198-199, il doit donc être né

¹⁰² Une inscription de Tibur témoigne qu'il faut parfois abaisser l'âge des jeunes *clarissimi* au moment de leur mariage, surtout dans une société où l'on mourait jeune ; *CIL*, XIV, 3517, *Tibur* : [- - -]nio Tineio Tarrut [- - -] Attico, c(larissimae) m(emoriae) u(iro) | [- - -] p[raetori] tutelario, | [XV]u(iro) s(acris) f(aciundis), qui uixit an(nos) XXVIII | [- - -]a Maxima c(larissima) f(emina) a

vers 170 / 171. Il était ainsi le frère légèrement aîné de *Cornelia Marullina*, susceptible de se marier avec un *C. Passienius* dans la seconde moitié des années 180 et d'avoir son fils *C. Passienius Cossonius Scipio Orfitus* et son autre fils prénommé *Servius* vers 190 / 195¹⁰³. De son côté, *M. Nonius Arrius Paulinus*, consul en 201, a dû naître vers 169 : il a pu aussi avoir une fille vers 195. Ainsi, les parents de *Cornelia Arria Sextia Praetextata* seraient nés vers 190 / 195, et elle-même serait née vers 210 / 215. Elle aurait épousé *M. Pupienius Africanus*, consul en 236, dans la première moitié des années 230 alors que, né vers 204, il avait vingt-cinq ans. Au moins trois enfants leur seraient nés dans les années 230, *Clodius Passenianus*, *Pupienia Sextia Paulina Cethegilla* et *Pupienius* [- -] *ius*¹⁰⁴.

L'existence de *Clodius Passenianus* donne un élément de plus permettant d'apprécier l'ampleur de la descendance de Pupien. *M. Clodius Pupienius Maximus*¹⁰⁵, né vers 164, aurait eu, de son mariage avec une femme dont nous ne connaissons pas le nom¹⁰⁶, au moins trois enfants :

solo | [mem]oriam fecit coniugi | [car]issimo cum quo | [uixi]t ann(os) VIII m(enses) VII d(ies) XI. Ce jeune homme est mort à vingt-huit ans après huit ans et demi de mariage. Après avoir revu la pierre, je serais désormais partisan de restituer la lacune portant sur le début de sa nomenclature en *[Pupie]nius* ou en *[L. Ovi]nius* ou en *[M. Ovi]nius* comme je l'avais précédemment proposé. Il serait un descendant de Pupien par son fils *T. Clodius Pupienus Pulcher M[aximus]* époux d'une femme issue d'une alliance entre *Tinei* et *Ovinii* (descendants eux-mêmes de *Tarrutenius Paternus*, préfet du prétoire mis à mort sous Commode).

¹⁰³ L'existence d'un *L. Cornelius Scipio Orfitus* attesté en 295 (*PLRE* 1, *Orfitus* 1, p. 651) montre que l'onomastique de cette famille s'était parfaitement maintenue - par voie patrilinéaire ou matrilinéaire - jusqu'à l'époque tétrarchique.

¹⁰⁴ La question se pose de savoir si ce *clarissimus puer*, dont la nomenclature figure de manière fragmentaire sur la même face de plaque opisthographe qui livre le nom de sa sœur, peut être identique à *Clodius Passenianus*, auquel cas il faudrait faire de ce dernier un polyonyme connu seulement sous un nom d'usage, mais il n'y a aucun moyen de trancher.

¹⁰⁵ Je serais enclin à croire qu'il est né d'un père appartenant à la famille des *Pupienii Maximi* et d'une mère descendante des *M. Umbrii Primi* (éventuellement alliés à des *Clodii*, peut-être des *P. Clodii Pulchri*), ce qui confirmerait la notice de l'*Histoire Auguste* (*Max. et Balb.*, V, 1-11) selon laquelle son père se nommait *Maximus* et sa mère *Prima* (sur cette hypothèse, voir en dernier lieu M.-Th. Raepsaet-Charlier, *Les femmes sénatoriales des II^e et III^e siècles dans l'Histoire Auguste*, in G. Bonamente, F. Heim, J.-P. Callu (edd.), *Historiae Augustae Colloquium Argentorense*, n. s., VI, Strasbourg, 1996, Bari, 1998, p. 271-284, en particulier p. 281). Mais le lien avec les *Clodii Pulchri* reste, en dépit de la nomenclature de l'un de ses fils, fragile ; voir note suivante.

¹⁰⁶ Il reste incertain qu'elle soit la [- -] *antia Pulchra, Marci filia*, attestée sur une face de la plaque opisthographe déjà citée, dont le nom (au datif ou au génitif) est suivi de celui de Pupien au génitif et qui peut être aussi une fille non autrement attestée de Pupien, ainsi que, probablement, [- -] *Casta Pulchra* dont le nom (aussi au datif ou au génitif) suit celui de Pupien sur cette plaque. Cette accumulation de noms ne permet pas de se prononcer sur la nature exacte de ce texte épigraphique, et il serait hasardeux de faire du nom de Pupien au génitif l'indice d'une union matrimoniale avec la femme dont le nom le précède au datif ou génitif, car, dans ce cas, comment expliquer un autre nom de femme qui, au datif ou au génitif, suit celui de Pupien ? Il faut toutefois reconnaître que le fils de Pupien *T. Clodius Pupienus Pulcher M[aximus]* aurait en commun avec son père la quasi totalité de sa nomenclature à l'exception de son prénom et du *cognomen Pulcher* : il pourrait être de bonne méthode de penser que ceux-ci proviennent de sa famille maternelle, auquel cas l'épouse de Pupien serait une *Pulchra* et [- -] *Casta Pulchra* serait une fille de Pupien ; mais l'ensemble reste d'interprétation trop incertaine.

- une fille anonyme¹⁰⁷, épouse de l'Athénien *M. Ulpus Eubiotus Leurus*, mère des clarissimes *M. Ulpus Flavius Tisamenus* et *M. Ulpus Pupienus Maximus*, et (lointaine ?) aïeule de *M. Ulpus Pupienus Silvanus* signo *Gennadius* patron de *Surrentum* à une époque indéterminée ;

- un fils nommé *T. Clodius Pupienus Pulcher M[aximus]*, patron de *Tibur*, époux d'une femme probablement issue d'une alliance entre *Ovinii* et *Tinei*, père de *L. Clodius Tineius Pupienus Bassus*, grand-père de *M. Ovinus Tineius Castus Pulcher, Luci filius*, honoré à *Tibur* en qualité de *filius patroni* et de *nepos patronorum*, et arrière-grand-père de [*Pupie*]nius ou [*L. Ovi*]nius ou [*M. Ovi*]nius *Tineius Tarrutenius Atticus*, marié à une [- - -]a *Maxima* et dont le tombeau a été retrouvé à Castelmadama dans l'arrière-pays de *Tibur* ;

- un fils nommé *M. Pupienus Africanus*, né vers 204, consul en 236, époux de *Cornelia Arria Sextia Praetextata*, père de *Pupenia Sextia Paulina Cethegilla*, de *Pupienus* [- -]ius et de *Clodius Passenianus*.

La période d'activité de - peut-être - *M. Ulpus Pupienus Silvanus* signo *Gennadius*, éventuellement de *L. Clodius Tineius Pupienus Bassus*, et surtout de *M. Tineius Ovinus Castus Pulcher* et de *Clodius Passenianus* montre que la descendance de Pupien est attestée au moins jusqu'à la veille de l'époque tétrarchique, ce qui est tout à fait raisonnable puisque seulement quarante ans se sont écoulés depuis l'assassinat de l'empereur. Ces trois rameaux issus de Pupien (et surtout les deux derniers surgis de ses fils) laissent penser que les possibilités de transmission du *nomen Clodius* dans l'aristocratie sénatoriale de la seconde moitié du III^e siècle étaient multiples.

D'autres *Clodii* sénatoriaux existaient, et parfois sous forme de familles se maintenant sur plusieurs générations dans le Sénat. On mentionnera pour mémoire les porteurs de ce gentilice¹⁰⁸ :

- *T. Clodius Vibius Varus*, consul ordinaire en 160¹⁰⁹,
- un *Q. Clodius Marcellinus* et un strict homonyme attestés à la fin de l'époque antonine et sous les Sévères¹¹⁰,
- *Q. Clodius Rufinus*¹¹¹, légat de Numidie en 191 ou 192 et assassiné par Septime Sévère,
- *Sellius Clodianus, curator operum publicorum* en 193¹¹²,

¹⁰⁷ Selon une suggestion de Mme Di Vita-Évrard déjà publiée in *Un portrait de groupe* cit., p. 325-326.

¹⁰⁸ Ce bref inventaire, qui ne prétend nullement à l'exhaustivité, ne reprend que les *Clodii* sénatoriaux attestés de la fin de l'époque antonine jusqu'au règne de Constantin. On retiendra aussi les porteurs de l'*agnomen Clodianus*, puisque leur onomastique rend compte d'alliances avec des *Clodii*.

¹⁰⁹ W. Enßlin, *RE* VIII, 2, 1958, col. 1996. Il est apparenté aux *Vibii Vari* de *Brixia* ainsi qu'aux *Salvii Iuliani* dont la descendance est attestée pendant tout le III^e siècle.

¹¹⁰ *PIR*² C 1171 et 1172.

¹¹¹ *Albo* 181. J'hésiterais bien plus aujourd'hui à en faire un éventuel frère de Pupien, contrairement à ce que j'avais pu avancer ; cf. *Un portrait de groupe* cit., p. 324.

¹¹² *AE*, 1974, 11 (d'après G. Molisani, *Un nuovo curator operum publicorum in un'iscrizione dei Musei Capitolini*, in *ZPE*, 13, 1974, p. 7-17 ; avec un léger remaniement d'A. Daguet-Gagey, *Les opera publica à Rome, (180-305 ap. J.-C.)*, Paris, 1997, p. 393), Rome : *Locus adsignatus a*

- un enfant nommé *Clo[dius ?]*, participant aux Jeux séculaires de 204¹¹³,
- *Sex. Clodius [- - -]nians*, proconsul de Chypre peut-être au début du III^e siècle¹¹⁴,
- *T. Clodius Aurelius Saturninus*, *comes* de Sévère Alexandre¹¹⁵,
- *T. Clodius Saturninus Fidus*, légat de Thrace, consul suffect vers 238 / 239 puis légat de Cappadoce¹¹⁶,
- *Clodius Pompeianus*, *consularis aedium sacrarum* en 244¹¹⁷,
- un *Clodius*, ὑπατικὸς τῶν ἱερῶν ναῶν, c'est-à-dire lui aussi *consularis aedium sacrarum* en 280¹¹⁸,
- *Q. Pomponius Munatianus Clodianus*, sénateur plébéien dont la carrière se déroule dans la seconde moitié du III^e siècle¹¹⁹,
- *C. Clodius Fabricius Numisius Victorinus*, mort au rang prétorien, honoré par son père le perfectissime *Numisius Victorinus*¹²⁰,
- *Clodia Macrina*, clarissime, petite-fille d'un décurion de *Muzuc* en Byzacène nommé *C. Clodius Saturninus*, mal datée entre la fin du II^e siècle et le début du III^e.

À cette liste on rajoutera :

- *Clodius Celsinus*, bien vu du Sénat en 196 / 197, parent du malheureux rival de Septime Sévère, *D. Clodius Septimius Albinus*¹²¹ ; père de *Clodius Celsinus* qui, de son épouse *Fabia Fuscilla*, eut trois enfants dont *Q. Fabius Clodius Agrippianus Celsinus* gouverneur de Phrygie-Carie en 249 / 251 ; de cette famille descendent l'épouse d'*Aurelius Hermogenes*, préfet de la Ville en

| *Sellio Clodiano et Sefio Superstite cur(atoribus)* | *operum locor[umq(ue) pub(licorum)]* | *dedicat(a/um) Id[ibus - -]* | *[F]alcone et [Claro co(n)s(ulibus) curantibus]* | *Flavio Variano q[ui]nq(uen-nale) II (ou perpetuo)* | | *Martio Philip[po - -]* | *Vitale Auo[nio - -]*. À propos de l'identification de ce personnage, on suivra les remarques de Ch. Bruun, *Die Historia Augusta, die Proskriptionen des Severus und die Curatores operum publicorum*, in *Arctos*, 24, 1990, p. 5-14. On préférera dissocier ce *Sellius Clodianus* d'*Asellius Claudianus*, apparaissant dans la liste de pros-crits incluse dans la *Vita Severi* de l'HA, possible parent d'*Asellius Æmilianus*, parent de *Clodius Albinus* et général de *Pescennius Niger*.

¹¹³ *Albo* 705. Il est susceptible d'être identifié avec d'autres *Clodii* attestés à la même époque.

¹¹⁴ *IGR*, III, 977 ; d'où *PIR*² C 1153, *Albo* 2006.

¹¹⁵ *IvEph*. III, 617.

¹¹⁶ *PIR*² C 1185 ; *Albo* 1008 ; R. Hanslik, *RE Suppl.* XII, 1970, col. 157.

¹¹⁷ *PIR*² C 1177 ; *Albo* 1531.

¹¹⁸ *IG*, XIV, 993 (*IGR*, I, 74), datée du consulat de Messala et de Gratus ; cf. *Albo* 1530.

¹¹⁹ *AE*, 1974, 129, Castel di Decima, près de Rome ; cf. M. Christol, *Essai*, n°50, p. 224-238.

¹²⁰ *CIL*, VI, 1381 ; *Albo* 2005. Un *C. Fabricius Felix Salvianus* est prêteur à la fin de l'époque sévérienne (*PIR*² F 88) ; son onomastique atteste de liens entre *Fabricii* et *Salvii* ; or l'onomastique de *C. Clodius Fabricius Numisius Victorinus* fils du chevalier *Numisius Victorinus* atteste de liens entre *Clodii* et *Fabricii* (sa mère pourrait descendre d'une alliance entre *Clodii* et *Fabricii* sénatoriaux, ce qui expliquerait qu'il en ait porté l'onomastique en première position) ; enfin, *Didius Julianus*, parent de *Salvius Julianus* et frère d'un *Nummius Albinus*, est en partie originaire d'Hadrumète comme *Clodius Albinus*. Cette concaténation d'alliances peut contribuer à faire apparaître un lien entre *Didius Julianus* et *Clodius Albinus*.

¹²¹ Sur *Clodius Albinus*, voir en dernier lieu U. Schachinger, *Clodius Albinus. Programmatischer Friede unter der Providentia Augusti*, in *Rivista Storica dell'Antichità*, XXVI, 1996, p. 95-122.

309-310, et ses trois fils¹²², *Aurelius Celsinus* préfet de la Ville en 341-2 et 351, *Aurelius Valerius Tullianus Symmachus* consul en 330, *Clodius Celsinus* signo *Adelphius* préfet de la Ville en 351, ces deux derniers étant eux-mêmes à l'origine de grandes et durables lignées sénatoriales,

- *Clodia Laeta*, Vestale assassinée par Caracalla en 212 / 213, qui eut probablement un frère, père d'un gouverneur de Lusitanie attesté en 257 / 260 nommé *P. Clodius Macrinus Laetus*,

- Pupien - *M. Clodius Pupienus Maximus* - dont les trois enfants eurent une descendance.

Derrière chacun de ces noms se trouve une famille complète que la plupart du temps il est impossible d'identifier et pour laquelle il faut, dans chaque cas, postuler un destin singulier¹²³. À la lecture de ce rapide inventaire, on se sera rendu compte que le rattachement des *Clodii Celsini*, des *Clodii Pupieni* ou des *Clodii Laeti* à l'un de ces différents sénateurs ne se laisse pas détecter. Cette indétermination est due aux lacunes de la documentation, à la relative fréquence du *nomen Clodius* dans l'ordre sénatorial de la fin du II^e siècle et du III^e siècle et peut-être enfin à l'éclatement de certaines *gentes* en plusieurs rameaux reprenant seulement une partie de l'onomastique originelle de la *gens* et empruntant des éléments onomastiques à d'autres Maisons avec lesquelles ils auront contracté une alliance (ainsi qu'on peut le postuler pour les *Anicii*¹²⁴ et pour une famille d'*Egnatii*¹²⁵). Des parents, peut-être proches, se cachent éventuellement derrière certains de ces sénateurs si peu connus. Dans le cas présent, on aurait probablement tort, à partir d'une identité de gentilice, de se livrer à une interprétation globale du destin d'une *gens*. Les trois *Clodii* sénatoriaux dont la nomenclature est apparue récemment ont du moins le mérite de venir ajouter à la diversité du tableau et de compléter notre connaissance de trois rameaux particuliers - tout en fournissant au prosopographe l'opportunité de rectifier certaines de ses hypothèses, jusqu'à la découverte d'un nouveau document ou l'élaboration d'une interprétation plus satisfaisante...

¹²² Auxquels on peut éventuellement ajouter *Hermogenes*, préfet de la Ville en 349-350.

¹²³ Des cas se laissent immédiatement deviner de clarissimes issus depuis peu de lignées équestres ou d'élites provinciales.

¹²⁴ M. Christol, *À propos des Anicii : le III^e siècle*, in *MEFRA*, 98, 1986-1, p. 141-164.

¹²⁵ Voir F. Chausson, *Les Egnatii* cit., où se trouve reprise la saine insistance de M. Christol au sujet des cas de division d'une famille sénatoriale en plusieurs rameaux excluant les simplifications hâtives de *stemmata*.